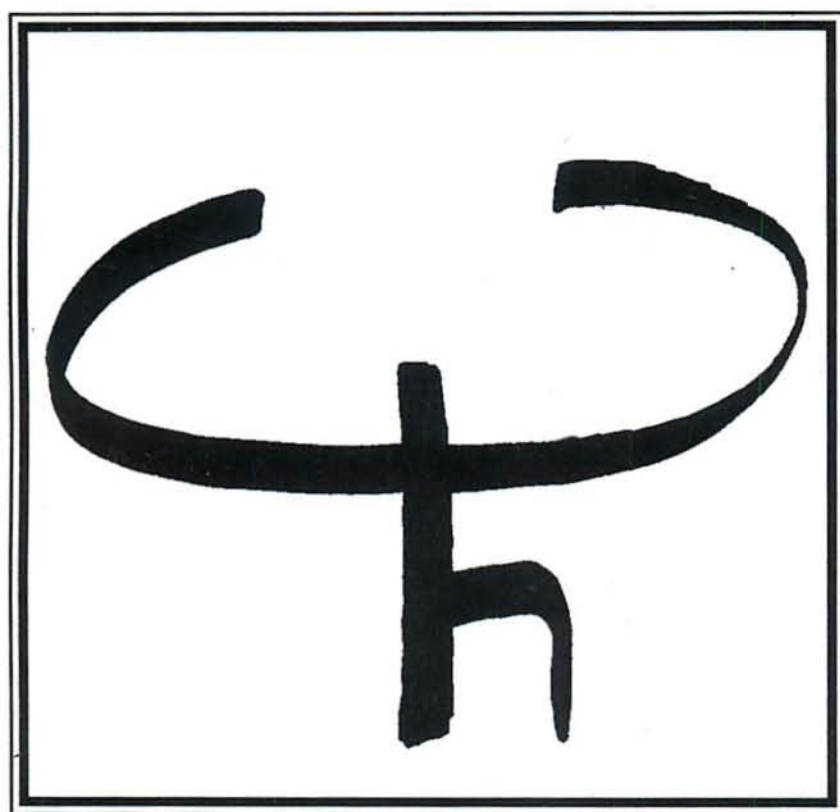


Volume II - Nouvelle Série n° 1

Les Cahiers du

CELHTO - UA

*Panafricanisme et renaissance
culturelle : cas du conflit malien*



Centre d'études linguistiques et
historiques par tradition orale
Union Africaine - Niamey



**PANAFRICANISME
ET RENAISSANCE CULTURELLE
Cas du conflit malien**

Il est expressément interdit de reproduire cette œuvre, même partiellement, sous quelque forme ou moyen, même digital ou photocopié notamment. Toute transgression sera passible de poursuites prévues par la législation en vigueur.

Titre : Les cahiers du CELHTO

Auteur : Union Africaine - CELHTO

Mots-clés : République du Mali - Conflit - Jihadistes - Terroristes - Charte de Kurukan Fuga

Première édition : 2014

Tous les droits de publication en langue française et autres sont réservés au CELHTO-Union Africaine en collaboration avec les Éditions du Flamboyant, Éditeurs et distributeurs de Publications

BP : 878 Niamey - Niger

E-mail : celhto@africa-union.org ; celhto@celhto.org

Directeur de Publication : Komi N'Kégbé Fogâ Tublu

Documentation et distribution : Bamazi Kassalo - CELHTO

BP : 878 Niamey - Niger

E-mail : kassaloB@africa-union.org ; celhto@africa-union.org

Conception - Maquette de couverture : Les Éditions du Flamboyant, Éditeurs et Distributeurs de Publications

Graphisme et mise en page : Émeraude Éditions et Communications

Tél. : (229) 21 03 53 42 - (229) 90 91 57 27

Courriel : leseditionsflamboyant@yahoo.fr

08 B.P. : 04 Cotonou - République du Bénin

Dépôt légal : n° 7080, 1^{er} trimestre 2014 - Bibliothèque Nationale

Volume II - Nouvelle Série n° 1

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE
CELHTO
CENTRE D'ÉTUDES LINGUISTIQUES
ET HISTORIQUES PAR TRADITION ORALE

PANAFRICANISME
ET RENAISSANCE CULTURELLE
Cas du conflit malien

Issoufou Yahaya, Amadou Saïbou, Dr Malam Issa Mahaman

Les Éditions du Flamboyant

Avertissement

Les points de vue exprimés dans cette publication ne sont ni ceux du CELHTO ni ceux de la Commission de l'Union Africaine, mais des auteurs des articles. Ils n'engagent nullement le CELHTO ou la Commission de l'Union Africaine.

ISBN 978-99919-17-26-9

Collection UA

© CELHTO-UA, 2014

© Les Éditions du Flamboyant, 2014

**PANAFRICANISME
ET RENAISSANCE CULTURELLE
Cas du conflit malien**

Sommaire

AVANT-PROPOS	9
DISCOURS DE MONSIEUR LE COORDONNATEUR DU CELHTO À L'OCCASION DE LA JOURNÉE DE L'AFRIQUE, LE 25 MAI 2013	11
POUR UNE RENAISSANCE DU MALI :	21
LE DÉTOUR DES DISCOURS DE L'EMPIRE..	21
Introduction...	25
I- Le cadre méthodologique...	29
II- Le contexte génétique de la charte de Kurukan Fuga et l'interruption coloniale	32
III. La charte de Kurukan Fuga : une conscience du rassemblement et de l'édification	35
Conclusion	43
Bibliographie.	45
COMPRENDRE LA CRISE MALIENNE	47
Introduction...	49
I. LA CRISE MALIENNE : UN PHÉNOMÈNE RÉCURRENT .	51
II. UNE CRISE À DIMENSION STRUCTURELLE.	58
III. LES FACTEURS CONJONCTURELS	66
Conclusion	77
RÉFÉRENCES	79
QUELS DÉRIVATIFS DURABLES À LA CRISE MALIENNE ? ...	81
Introduction...	83
I- Les caractéristiques essentielles de la crise malienne	85

II- L'intervention française	89
III- Que faire pour stabiliser le Mali et le rendre viable ?	92
Conclusion	97
Bibliographie	99

AVANT-PROPOS

Pour sa deuxième parution, depuis le redémarrage du projet en 2011, *Les Cahiers du CELHTO* se consacrent à l'épineuse question de la crise malienne. Cette crise qui a cristallisé les attentions de l'Union Africaine et de la communauté internationale a finalement pu être circonscrite militairement par une intervention de plusieurs forces africaines pilotées par la France. On appréciera diversement cela, mais nous ne disserterons pas outre mesure sur ce mode de dénouement armé de la guerre malienne dans la présente note introductive à cette publication.

Il convient, tout simplement, de retenir que 2013 est marqué par le retour, dans ce pays, à une vie constitutionnelle normalisée, avec des élections présidentielles et législatives dont la régularité, dans l'ensemble, n'a su être entachée par les virtualités conflictuelles à Kidal, au nord du pays, et qui sont propres à tout pays aux équilibres fragiles, encore agité par certaines poches de résistance, du fait de la sortie récente d'une période troublée d'antagonisme.

L'important, ici, est de prendre en compte l'aspect post-crise dans le règlement en profondeur du conflit, d'enraciner et de consolider cette paix naissante au Mali, puis d'éteindre d'autres foyers de conflit en Afrique. C'est bien à cela que se destine cet ouvrage comportant des contributions scientifiques de chercheurs de l'Université Abou Moumouni de Niamey et de l'École Normale supérieure de cette même ville, aux profils disciplinaires différents les uns des autres et révélant la riche diversité des prismes à travers lesquels peut être perçue cette

crise malienne. La publication de cet opuscule, traduit notre ambition de rendre accessible cette réflexion originale sur un cas d'école d'une crise africaine à un lectorat très vaste.

Notre but est donc qu'il soit accueilli non pas comme une Bible de la résolution des conflits en Afrique - nous n'en avons nullement la prétention -, mais comme une nouvelle feuille de route d'une mission de paix dont tous les lecteurs seront comptables du succès ou de l'échec par l'intérêt ou non qu'ils y auront apporté.

Gnaléga Benjamin

Coordonnateur par intérim du CELHTO

CELHTO Acting Coordinator

**DISCOURS DE MONSIEUR LE COORDONNATEUR
PAR INTÉRIM DU CELHTO À L'OCCASION
DE LA JOURNÉE DE L'AFRIQUE, LE 25 MAI 2013**

-----ooo0ooo-----

Monsieur le Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères,
de la Coopération, de l'Intégration nationale et des
Nigériens de l'Extérieur,

Monsieur le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture,
Excellences Messieurs les Ambassadeurs,
Chers Amis de la Culture,
Chers invités, en vos titres, grades et qualités,

LIMINAIRES

Avant tout, je voudrais, en cette Journée de l'Afrique, en liminaires, que nous observions une minute de silence en l'honneur d'un grand Africain qui nous a quittés, il y a quelques semaines de cela. Il s'agit de l'écrivain nigérian Chinua Achebe, auteur de l'ouvrage culte : *Le monde s'effondre*.

Chinua Achebe fait partie de cette race d'écrivains africains qui ont contribué, avec leurs belles et alertes plumes, à rétablir la dignité bafouée de l'Africain. Il n'hésitait pas à servir à ses interlocuteurs ce proverbe, comme pour leur révéler l'importance pour les Africains de penser leur propre destin par la réappropriation de leur histoire vraie et non falsifiée : *Aussi longtemps, disait-il, que les lions n'auront pas leur historien, les récits de chasse tourneront toujours au profit et à l'avantage des chasseurs*.

Aujourd'hui, c'est le 25 mai ; et, comme chaque année, nous commémorons la Journée de l'Afrique. C'est, en effet, le 25 mai 1963, que plusieurs Chefs d'État ont décidé de faire mettre sur les fonts baptismaux d'Addis Abbeba, qui signifie en langue amharique *la Nouvelle fleur*, comme pour symboliser la forte espérance

consubstantielle à leur projet, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Du 25 mai 1963, date de lancement de l'OUA par ceux qu'on appelle les pères fondateurs, jusqu'au 09 septembre 1999, sur les bords de la Méditerranée, dans la ville natale de l'ex-guide libyen Mouammar Khaddafi, nous avons constaté la transformation de l'OUA en UA, concrétisant ainsi, comme le pense le Dr Hassane Diallo, dans son ouvrage *De l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à l'Union Africaine (UA) (s'unir pour construire ; contribution à l'unification d'un continent)*, Imprimerie Sup'copy, Lyon, France, 2010, édité sous les auspices du CELHTO, *un vieux rêve qui nous conduira, sans doute, vers les États-Unis d'Afrique.*

Cette transformation, ainsi que le souligne encore le Dr Hassane Diallo, dans son ouvrage que nous venons de mentionner, est l'aboutissement d'âpres combats de revendication identitaire menés par de dignes fils d'Afrique comme Samory Touré et Bâ Bemba en Guinée, Lat Dior au Sénégal, Chaka Zoulou au Bantoustan, Soundiata Kéïta au Mali, Béhanzin au Dahomey, Sarraouina Mangou au Niger, les victimes de la mission Voulet et Chanoine dans la région Est du Niger et d'autres figures historiques comme Kwame N'Krumah, au Ghana, qu'on appelle, du reste, le père du panafricanisme, Haïlé Sélassié d'Éthiopie, Gamal Abdel Nasser en Égypte, Julius Nyerere en Tanzanie, Diori Hamani et Djibo Bakary au Niger, Patrice Lumumba au Congo Léopoldville, Ahmed Sékou Touré en Guinée Conakry, Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, Léopold Sédar Senghor, le Poète-Président, au Sénégal, Nelson Mandela en Afrique du Sud, et Aimé Césaire outre Atlantique, le Maître des grandes orgues, pour ne citer que ceux-là ; la liste étant vraiment longue. Aujourd'hui, c'est donc le temps de la mémoire, le temps du rappel à tous les Africains des espoirs qu'ont suscité dans leurs cœurs, les pères des indépendances africaines ; c'est le temps de la fixation définitive dans l'histoire africaine des actions héroïques des pères fondateurs. Et c'est pourquoi je me propose de vous entretenir, ce matin, sur ce

thème : ***Panafricanisme et renaissance culturelle : un thème d'une constante actualité.*** Permettez-moi, à cet effet, de vous informer que la commémoration de la Journée de l'Afrique correspond, cette année, au cinquantième anniversaire de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) qui, comme je vous l'ai dit, s'est muée, depuis, en UA (Union Africaine).

CULTURE ET RÈGLEMENT DES CONFLITS

Si les pères fondateurs ont mis un point d'honneur à insister sur le panafricanisme et la renaissance, c'était pour mettre en avant ce qui faisait l'unité de leurs peuples, pour porter un frein aux crises de toutes natures qui secouaient le continent africain et qui, encore aujourd'hui, en sont le lot quotidien. Il me semble évident que les pères fondateurs de l'OUA, en développant ce concept, ne pensaient pas, par exemple, à la suprématie d'une religion au détriment d'une autre au point d'encourager les extrémismes. Par exemple, pour Kwame N'Krumah, il était question de féconder les religions africaines avec les religions occidentales et l'Islam, la dimension qui consiste à établir le pont avec les religions orientales ayant un peu manqué dans sa théorie du communalisme.

La culture revient comme un poteau-mitan dans la vaste thématique du panafricanisme et s'accompagne de la renaissance, et de pas n'importe laquelle ! De la renaissance culturelle. Il est, du reste, évocateur que des organisations comme l'UNESCO aient vu le jour dans un contexte aussi sensible que celui de l'après-deuxième Guerre mondiale. Le préambule de cette Organisation est assez éloquent : ***les guerres naissant dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut édifier les défenses de la paix.*** La culture, c'est ce qui parle le mieux à l'homme, au plus profond de son être.

C'est à juste titre que Nelson Mandela, le héros de la lutte anti-apartheid, affirme que lorsqu'on parle à un homme dans sa langue maternelle, on parle directement à son cœur. En sondant les cultures pour mettre à nu tous les ressorts qu'elles recèlent pour le règlement

des conflits, on fait un travail essentiel, aux antipodes des replâtrages qui consistent à imposer à certaines réalités, des concepts qui ne cadrent pas avec elles. La culture est donc un défi aux fractures sociales, et c'est pourquoi nous avons choisi de nous interroger sur la crise malienne, en la mettant en avant.

LE DÉFI DE L'UA FACE AU RÈGLEMENT DES CONFLITS : CAS DE LA CRISE MALIENNE

L'Union Africaine se destine, avant tout, au règlement des crises sur le continent, ainsi que nous l'avons vu ; et c'est bien cette intention qui a animé les pères fondateurs de nos États. Ces derniers temps, le Département des Affaires sociales de cette Organisation, dont le CELTO est tributaire, a développé des activités importantes comme la quatrième Conférence des Ministres de la Culture, à Kinshasa, autour du thème *Culture comme condition de transformation socio-économique et culturelle du Continent*. En plus de cela, il y a eu le troisième Congrès culturel panafricain, à Addis-Abeba, autour du thème : *Culture et développement durable*. Ces thèmes révèlent, de façon sous-jacente, l'antériorité de la question du panafricanisme et de la renaissance culturelle. Comment l'Afrique peut-elle lucidement envisager son développement socio-économique et durable lorsque certains de ses États sont confrontés à de profondes crises identitaires et religieuses ? Ainsi que je le disais tout à l'heure, les pères fondateurs de nos États qui ont rêvé de ce panafricanisme et de cette renaissance culturelle n'ont jamais posé comme pilier de leur action l'inféodation aux extrémismes religieux de tous vents.

Pourquoi avons-nous choisi de porter notre interrogation sur le cas du Mali ? La première raison est simple ; c'est celle qui transparait, en filigrane, à travers l'évocation des extrémismes religieux dont tout le monde sait qu'elle constitue la base des événements au Mali. La deuxième, c'est que le Niger, pays où se trouve le CELHTO, partage le vaste territoire sahélien avec le Mali, et est donc tout à fait intéressé

par ce qui se passe dans ce pays. Puisque ces deux pays partagent ce vaste territoire, ils ont donc des populations communes qui sont concernées, d'une façon ou d'une autre, par certaines revendications posées dans le cadre de ce conflit. Ensuite, le CELHTO a choisi de s'intéresser à ce conflit, par le devoir de solidarité qui règne, ou du moins devrait régner, entre tous les États africains. Il y a, à ce propos, un proverbe africain qui dit que *lorsque la case de ton voisin brûle, éteins le feu qui détruit cette case avant qu'il ne se répande chez toi*. Il faut, je le répète, par devoir de solidarité, identifier les causes des crises qui nous secouent pour mieux les éviter dans le futur. Le triptyque du mécanisme de règlement des conflits à l'Union Africaine nous interpelle à ce propos : prévention – règlement du conflit – consolidation de la paix en situation de post-conflit.

Les aspects politiques du conflit malien sont bien connus. Le cas du Mali, à bien y voir, mérite réflexion. Comment cet État, qui était donné comme modèle d'une alternance démocratique en Afrique, s'est-il effondré tout d'un coup ? Comment cet État qui a inscrit dans sa Constitution le dessaisissement, si nécessaire, d'intérêts micro-nationalistes au profit de l'unité panafricaine, en est-il arrivé à s'engager dans une partition, du fait d'intérêts justement micro-nationalistes ? Le Dr Alex Dieth, dans un article publié sur Internet, nous en donne, sans complaisance, cet aperçu : *Par la porte du gouvernement de consensus inspiré de la palabre africaine, l'unanimisme a été réintroduit dans la société malienne qui s'est délestée de sa fonction essentielle : celle qui consiste à assurer la représentation politique des intérêts sociaux contradictoires, à intégrer la diversité sociale et à produire, par ce biais, un développement économique endogène. La démocratie du consensus a reconduit l'unanime politique du ventre et la culture de la manducation du parti unique. Elle a réintroduit sur la scène politique les partis et les leaders d'opinion de la société qui sont alors venus participer à l'exercice du pouvoir ainsi mené à la désaffection*

des lieux de contre-pouvoir. La participation politique ne s'est pas vécue dans la critique constructive et une opposition idéologique. Elle s'est déclinée comme participation au pouvoir et abolition de la représentation politique des intérêts sociaux conflictuels. La confusion de la société transformée en société politique et de l'État a conduit à la corruption du politique et de l'économique.

Mais, derrière ces raisons politico-sociales, il y a certainement une cause culturelle. Pour que des Touaregs développent des revendications sécessionnistes au point de prendre les armes à la faveur du déboulonnement du guide libyen, il y a bien là la manifestation d'une frustration née d'une déchirure culturelle, la manifestation, dirait-on, de la traditionnelle fracture Nord-Sud inhérente à de nombreux conflits africains. Comment a-t-on pu chuter à un tel niveau de décadence dans le pays de Soundjata où l'une des plus fortes maximes qui, dit-on, sont contenues dans la fameuse Charte de Kurukan Fuga, se laissait apprécier en ces termes : *Cultivons l'amour réciproque et l'entraide, rejetons l'égoïsme loin de nous comme l'on sépare la graine de l'ivraie... L'amour construit la société et rend la vie agréable en commun pour nous conduire tous au même objectif et nous solidariser ?*

Le thème de la conférence que propose le CELHTO sur ce conflit, avec la collaboration du Département d'Histoire de l'Université Abdou Moumouni Dioffo, est le suivant : *Panafricanisme et renaissance culturelle : cas du conflit malien (origines culturelles – trajectoires de résorption de crispations identitaires et perspectives).*

Cette conférence a donc pour objectifs de :

- 1/ brosse les spécificités culturelles du Mali, en tant que facteur adjuvant de prévention et de résolution de crises de nature identitaire ;
- 2/ comprendre en profondeur la crise malienne ;
- 3/ proposer des solutions pérennes qui puissent servir d'exemples non seulement dans le Sahel mais dans toute l'Afrique.

C'est sur ces mots que je vous souhaite, à tous, une excellente
Journée de l'Afrique.

Vive l'Afrique, unie, forte et prospère !

Vive le Mali nouveau !

Vive l'Union Africaine !

Je vous remercie !

**POUR UNE RENAISSANCE DU MALI :
LE DÉTOUR DES DISCOURS DE L'EMPIRE**

-----000000-----

Amadou Saïbou Adamou

On parle beaucoup de Renaissance africaine. Cette perspective suppose le recours à des valeurs matérielles ou immatérielles du passé africain. À partir du concept de triplet de genèse (emprunté à Gérard Sensevy) associé à la notion de détour de l'antillais Edouard Glissant, cet article interroge une pensée politique, la charte de Kurukan Fuga, produite sous l'empire du Mali de Soundjata Kéïta. Si les genèses permettent une lecture des transactions et des valeurs sociales actualisées par le discours de la charte, le détour glissantien est envisagé comme une stratégie de réappropriation de ces ressources par les Maliens, pour redéfinir un Mali d'aujourd'hui.

Mots clés : Renaissance, mésogenèse, chronogenèse, topogenèse, détour.

*« Sous l'histoire, la mémoire et l'oubli. Sous la mémoire
et l'oubli, la vie. Mais, écrire la vie est une autre histoire.
Inachèvement. » Paul Ricœur*

Introduction

La crise actuelle (2013) au Mali¹ et la solution immédiate (l'intervention armée de la France et de quelques pays africains) qu'on lui a trouvée, interpellent les Maliens et les Africains en général. Particulièrement ceux qui portent le discours (il est vrai, très controversé) et l'espoir d'une Renaissance de leur pays et du continent africain². Une régénération du Mali s'impose non seulement en raison des événements récents que vit cet espace (mal gouvernance et menaces djihadistes), mais à cause des aléas divers qu'il traverse depuis l'effondrement des empires médiévaux (Ghana, Mali et Songhay) et des royaumes théocratiques qui leur ont succédé (Macina, Toucouleur d'El hadj Omar Seydou Tal). Surtout, en raison de la grave et profonde rupture socioculturelle occasionnée par la colonisation occidentale à partir du 19^{ème} siècle.

Prise comme perspective, la Renaissance malienne amène à poser un certain nombre de questions : qu'est-ce qui doit renaître ? Comment cette Renaissance doit-elle advenir ? Surtout celles-ci : à l'heure du développement de la technologie, de la sophistication de la vie, de la démocratisation de la gouvernance en Afrique et de la mondialisation, quels outils utiliser pour faire cette Renaissance ? Si Renaissance implique le retour à un modèle passé, ce passé peut-il encore être pertinent au réveil du Mali ?

1 Le conflit qui oppose l'État malien aux rebelles touaregs de l'Azawad et aux djihadistes.

2 Mon article prend la mesure des choses et refuse de s'engager dans le récurrent (mais, très riche) débat normatif sur une Renaissance africaine. Il compte néanmoins participer à la réflexion sur la prise en charge de soi par les Africains. Du moins, ceux d'entre eux qui appartiennent à une entité géographiquement restreinte marquée par une situation historique et socioculturelle assez homogène, en tout cas beaucoup moins complexe que celle de l'Afrique tout entière : je veux parler du Mali.

Je pose que l'héritage culturel historique du Mali, au moins autant que son héritage occidental, peut servir à la formulation de réponses aux questions liées au désir de Re-nouveau. Ces réponses passent, préalablement, par la construction d'un discours malien cohérent, articulant expériences et acquis du passé (proche et lointain), dynamiques internes et apports des autres régions du monde. Le but de ce discours sera de contribuer à créer ce que Zaki Laïdi (1998 : 9-10) appelle des « espaces de sens », c'est-à-dire « des espaces flous qui, par tâtonnement, tentent de dégager un "Nous" construit autour de significations régionales communes ». Ainsi ce discours participera-t-il « à la production d'un imaginaire [malien] qui, servant de référent aux comportements d'acteurs variés, tend à se matérialiser et à se renforcer grâce à sa progressive institutionnalisation », (Ivan Crouzel, 2000 : 178).

Le discours de la Renaissance sera donc un discours de réappropriation et de création d'un soi malien puisant dans ses propres ressources, mais ouvert à l'évolution du monde contemporain. C'est, ainsi constitué, qu'il pourra se présenter comme une médiation dans la résolution des multiples problèmes du pays et qui sait, de la sous-région.

Il faut rappeler pour ce qui concerne la crise récente au Mali, que trois problèmes au moins se sont invités sur l'espace politique : la mal gouvernance, la division ethno-régionaliste et l'islamisme. Les uns ont profité de l'autre pour faire leur lit d'anarchie et de violence dans un espace où la culture ancestrale et l'islam ont pourtant longtemps indiqué les normes de la gouvernance et du vivre-ensemble. Cette éducation politique, sociale et civique transmise par les traditions et l'islam est largement éprouvée par la doxa. Elle est souvent portée par des textes oraux et écrits³ produits au cours des siècles passés et dont la relecture pourra, pour dire comme Achille Mbembé (2000), contribuer à une réécriture africaine de soi.

³ Pour les écrits, la référence la plus pertinente est évidemment les fameux manuscrits de Tombouctou.

Le texte qui intéresse le présent exposé est la Charte de Kurukan Fuga initié au 13^{ème} siècle après la victoire de Soundjata Kéita sur Soumangourou Kanté. C'est un texte institutionnel précolonial dont l'élaboration est curieusement suscitée par les mêmes motifs qui agitent le Mali d'aujourd'hui : la guerre et la religion⁴. La Charte agit donc comme un témoin qui, à sa façon, narre les actions, du moins témoigne des intentions et des aptitudes des acteurs de son époque à formuler une réponse endogène adéquate à une réalité "malienne" trouble. Son esprit et sa démarche peuvent servir de ressources à la formulation des réponses d'aujourd'hui.

J'interroge donc ce discours du passé⁵ non avec l'illusion de réhabiliter le jardin perdu (pour retrouver une identité substantielle malienne), mais pour une lecture heuristique des conditions qui ont vu naître ce texte et surtout des valeurs – recyclables - qui le structurent. C'est dans cette optique que la présente étude fera, d'une part recours à la notion de « détour » élaborée par l'écrivain antillais Edouard Glissant⁵, d'autre part mettra cette notion en perspective avec le « triplet des genèses » exploité par Gérard Sensevy dans le domaine de la didactique.

Après avoir succinctement dégagé ce que les notions de « détour » et de « triplet des genèses » peuvent apporter comme orientations méthodologiques dans l'étude du corpus, je rappellerai le contexte de naissance de la Charte et l'épisode de la période coloniale qui a sévèrement agi sur les identités au Mali ; enfin, j'examinerai le discours de la Charte sous le rapport des deux notions susmentionnées.

4 Achille Mbembé (2000) pense d'ailleurs que dans l'Afrique contemporaine, la guerre et la religion sont des formes « d'imagination instituante » par lesquelles « se fait la jonction entre le local et le cosmopolite ». Elles agissent donc sur les identités. Pour Mbembé, la guerre est une « expérience culturelle générale formatrice d'identités, au même titre que la famille, l'école et les autres dispositifs sociaux ». Concernant la religion, il estime que « pour le plus grand nombre de gens, le rapport à la souveraineté divine sert désormais de principal pourvoyeur de significations, même si les formations discursives qui tirent du religieux leurs symboliques majeures sont loin d'être homogènes. À peu près partout, les pratiques au détour desquelles l'on mime ou encore l'on met en scène le pouvoir divin ont partie liée avec le processus de réinvention de soi et de la polis dans sa double acception de cité terrestre et de cité céleste ».

Notons qu'aujourd'hui comme hier, la guerre et la religion sont, avec des modalités différentes, des facteurs de modification d'identités.

5 Gérard Sensevy (2011).

I- LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE

La notion de « détour », d'ailleurs occurrente à celle de « retour », est proposée par Glissant dans son ouvrage *Le Discours antillais*, pour expliquer la perspective d'une quête identitaire des Antillais en prise à une déterritorialisation tant physique que culturelle. Glissant (1981 : 30) estime en effet, parlant de la situation des Antillais, que « la première pulsion d'une population transplantée, qui n'est pas sûre de maintenir au lieu de son transbord l'ancien ordre de ses valeurs, est le Retour ». Cette remarque vaut aussi bien pour les peuples déportés comme les Antillais ou les Africains Américains que pour les peuples colonisés et assujettis par l'impérialisme, notamment celui de l'Occident.

Mais, devant l'impossibilité de retrouver leurs "territoires" initiaux (le retour, dit Glissant, est « voué aux amers souvenirs d'un possible à jamais perdu »), ces peuples adoptent la stratégie du détour qui « mène quelque part, quand l'impossible qu'il contourne tend à se résoudre en possibilités concrètes [...]. Le détour n'est ruse profitable que si le Retour le féconde : non pas retour au rêve d'origine, à l'Un immobile de l'Être, mais retour au point d'intrication, dont on s'était détourné par force ».

Pour les peuples colonisés, le détour serait donc un moyen de repossession d'une part de soi occultée par l'occupant. Concernant le Mali, le détour peut se manifester dans une logique de rencontre (spirituelle) avec les empires médiévaux qui ont occupé son espace. La médiation peut être assurée par les nombreux documents hérités

du passé malien, notamment par celui retenu par notre étude : la Charte de Kurukan Fuga. Il s'agit donc d'un détour vers un passé instructif dont il faut chercher à comprendre la rationalité et à en tirer le maximum de leçons. C'est une astucieuse quête de viatique, en vue d'une dynamique.

De ce point de vue, dans le cadre de la présente réflexion, cette conceptualisation pourrait être enrichie et complétée par les propositions de Sensevy en didactique. En effet, pour décrire la dynamique de l'élaboration (genèse) des savoirs dans les transactions entre élèves et enseignant, G. Sensevy a conçu un système mnémotechnique à triple dimension qu'il nomme le triplet de genèses, composé de la mésogenèse, de la chronogenèse et de la topogenèse.

Selon Sensevy (2011 : 147), les transactions humaines en général, singulièrement les transactions didactiques « présentent cette particularité que ce qui constitue le contenu doit être redéfini régulièrement [...]. Les transactions didactiques, par essence, voient leur contenu se modifier avec le temps. On peut même dire qu'une transaction didactique échoue si elle ne se modifie pas fortement avec le temps. » La mésogenèse consiste à la détermination de l'état du contenu (à enseigner) et celle des modalités de sa transformation. « La catégorie de mésogenèse, dit Sensevy, répond donc à l'élaboration d'un système de significations communes dans l'action conjointe. Elle constitue un outil d'appréhension du renouvellement de ce système » (ibid).

L'autre descripteur en étroite solidarité avec la mésogenèse est la chronogenèse qui rend compte de la progression du changement envisagé par la mésogenèse. « Un énoncé mésogénétique paradigmatique est de la forme "le milieu est composé de telle(s) entité(s), qui signifient [...] ; un énoncé chronogénétique est de la forme " pour telle raison, le temps didactique a avancé parce que tel élément a été introduit dans le milieu » (ibid : 148).

Quant à la catégorie de topogenèse, elle « cherche à décrire le partage des responsabilités dans les transactions didactiques », (ibid). Elle permet de distinguer les acteurs et leurs différents rôles dans le jeu didactique.

Sensevy résume en ces termes le fonctionnement de ces trois concepts étroitement liés les uns aux autres

« La mésogenèse pose la question *quoi* ? Ou plus précisément *comment quoi* ? Elle incite à identifier le contenu épistémique précis des transactions didactiques.

La chronogenèse pose la question *quand* ? Plus précisément *comment quand* ? Elle incite à identifier la nature et les raisons du passage, à un certain moment, d'un contenu épistémique à un autre. La topogenèse pose la question *qui* ? Plus précisément *comment qui* ? Elle incite à identifier comment le contenu épistémique de la transaction est effectivement réparti entre les transactants » (ibid : 150).

Par un transfert analogique, ce triplet des genèses peut être réemployé dans le cadre de l'étude des discours, en l'occurrence celle de la Charte de Kurukan Fuga. Il faut, dans cette optique, considérer cette charte comme un texte qui, à son époque, visait à établir un contrat social, et qui par conséquent, paraphrase son contexte d'élaboration dans l'intention de le transformer. Les notions de mésogenèse, de topogenèse et de chronogenèse peuvent donc adéquatement servir à identifier les acteurs actualisés par le texte, leurs rôles et la progression dans les changements sociaux envisagés. Si ce triplet permet une telle description des transactions sociales de l'époque de l'empire, le concept de détour (associé à celui de retour) est, lui, envisagé pour désigner la possibilité pour les Maliens d'aujourd'hui, de recourir à l'esprit et aux valeurs véhiculés par la Charte. Le détour constituerait alors cette quête de la mémoire de l'ancien, ce ressourcement, en vue de nourrir l'existant et de penser l'avenir.

II- LE CONTEXTE GÉNÉTIQUE DE LA CHARTE DE KURUKAN FUGA ET L'INTERRUPTION COLONIALE

II.1. La charte de Kuruka Fuga : pour une cité apaisée

Après la dislocation de l'Empire du Ghana⁶, sous les coups conjugués des Almoravides (fanatiques musulmans) en 1076 et d'une longue sécheresse, une guerre civile va s'instaurer, opposant les royaumes vassaux et les provinces, jusqu'en 1200. Ces guerres sont nourries par une islamisation d'une population à dominante animiste et surtout par une traite d'esclaves organisée par des négriers arabes et certains rois noirs.

C'est pendant cette période trouble que le royaume animiste du Sosso de Soumaoro Kanté s'affirme et impose sa loi aux autres royaumes du Ghana. Il sera confronté au royaume islamisé Mandé de Soundjata Kéïta. Le roi mandé et ses alliés triompheront de Soumaoro en 1235 après la terrible bataille de Kirina. C'est au lendemain de cette bataille que les douze rois victorieux s'étaient retrouvés à Kurukan Fuga, près de Kangaba (Mali actuel), pendant huit (8) jours, pour adopter une charte. Djibril Tamsir Niane (2009) définit la charte de Kurukan Fuga comme « l'ensemble des lois dictées par Soundjata lors de l'Assemblée des peuples qu'il convoqua à Kurukan Fuga en 1236 après l'éclatante victoire de Kirina qui lui ouvrit le chemin de l'Empire ». Pour l'historien guinéen, « la Charte de Kurukan Fuga, énoncé en 44 points, est le tout premier texte connu sur l'organisation de la cité en Afrique de l'Ouest : la cohérence de la pensée, la clarté des objectifs visés et l'esprit législateur qui l'anime, sont tout à fait remarquables ».

La fonction principale assignée à cette charte est, selon Niane, de traduire la volonté de ses concepteurs de garantir l'unité, la paix, la justice, la tolérance, la solidarité au sein d'un espace pluri-ethnique (Malinkés, Bambaras, Wolofs, Toucouleurs...) et pluri-culturel,

⁶ Le Ghana est le premier empire ouest-africain (du 4^{ème} au 13^{ème} siècle après J.C.).

déchiré par les guerres et les transactions de l'esclavage. Cet espace deviendra l'empire du Mali. La charte de Kurukan Fuga, estime D. T. Niane (2009), est « un document inestimable qui exprime avec force, la volonté de statuer sur le devenir de la société avec le souci très souligné de fonder des règles de vie commune et surtout d'établir entre les membres d'une même famille, entre les clans, entente et convivialité. C'est la recherche de la paix, la recherche d'une paix durable qui a préoccupé les délégués de Kurukan Fuga ».

À ce titre, on peut dire que la charte active assez précisément les trois valences susmentionnées à savoir la mésogenèse, la chronogenèse et la topogenèse, dans les transactions sociales qu'elle décrit.

Rappelons que la charte a été conservée et transportée jusqu'aux générations actuelles par la parole, à travers la mémoire et les performances des spécialistes du verbe, les griots, « maîtres assermentés, membres de communautés savantes », (D. T. Niane, *ibid*). La charte a été (re)découverte en 1998 à Kankan en Guinée, lors d'un séminaire regroupant des communicateurs modernes, des chercheurs et des communicateurs traditionnels, et à l'issue d'une cérémonie de restitution orale par des griots venant de plusieurs pays ouest-africains. À l'initiative du Centre d'Études Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELTHO), la charte de Kurukan Fuga fut transcrite, traduite en français sous forme de texte juridique moderne et publiée en 2008.

II.2. La colonisation : une rupture paradigmatique

La colonisation française (à partir de 1895 au Mali) s'est opérée sous le double paradigme de la modernité et de la sécularisation. À la fin du 18^{ème} siècle, la modernité occidentale se définissait par la destruction des liens traditionnels (corporations, famille, religion, etc.) qu'elle cherche à compenser par une multitude de formes de structures et de pensées. Elle est essentiellement marquée par le rejet de la religion et de son approche transcendante de la vie politique et sociale :

« Les États modernes, appuyant leur légitimité sur des bases plus séculières que religieuses, dans le cas le plus général, un équilibre entre gouvernement et volonté du peuple se ferait jour. Le pouvoir accru de l'État moderne garantirait l'ordre social sans recours à la religion. Les institutions séculières rempliraient le rôle traditionnel de cette dernière, et la science lui succéderait dans l'interprétation de l'univers physique », (Jonathan Fox, 2006).

C'est une Europe séculière, trop fière de sa puissance matérielle et du reniement de toute altérité civilisationnelle qui dominera économiquement, intellectuellement et politiquement le monde à partir du 18^{ème} siècle. C'est cette Europe qui colonisera l'Afrique et bien sûr l'espace qu'occupaient les empires du Mali et du Songhay. Sans insister sur les effets majoritairement perturbateurs et aliénants de la colonisation, il faut seulement rappeler que la facture est politiquement, économiquement et culturellement lourde et se résume à la dépossession, à la dépersonnalisation et à « l'ustensilisation » de l'homme africain. Le nouveau contexte est marqué, pour le colonisé, par la subversion de sa culture spécifique, la perte de la maîtrise de son présent et « l'interdiction » de recourir à son passé. Sur les plans psychologique et pratique, ce nouveau contexte l'installe pour longtemps, dans un état de démaîtrise :

« À l'opposé de la maîtrise, explique Joseph Paré, [la démaîtrise] est la position de celui qui ne possède plus et qui ne parvient pas à dépasser le moment négatif de la dépossession. Envisagée dans cette perspective, la démaîtrise devient la figure qui permet de critiquer la logique du sujet. Elle n'est plus la marque d'une aliénation, mais surtout la preuve d'un déphasage de celui qui n'a plus la possibilité de se prévaloir des attributs qui avaient été les siens dans une situation antérieure. Elle caractérise la situation du sujet incapable de dépasser le moment négatif de la perte pour devenir à nouveau un sujet d'action et de cognition », (Joseph Paré, 1997 : 48).

La colonisation constitue donc, pour les colonisés, en particulier ceux de l'espace des anciens Mali et Songhay, une immense rupture paradigmatique sur le plan politique et surtout sur le plan culturel. La colonisation (française) a interrompu chez les Maliens l'éclosion d'une pensée politique, une tentative locale de définir leurs propres normes de gouvernance ; surtout, elle a rompu un équilibre politique, social et culturel qui se mettait progressivement en place. C'est cette pensée naissante et cet équilibre qui sont justement paraphrasés par la Charte de Kurukan Fuga.

III. LA CHARTE DE KURUKAN FUGA : UNE CONSCIENCE DU RASSEMBLEMENT ET DE L'ÉDIFICATION

Rappelons que la charte de Kurukan Fuga est advenue suite à la victoire de Soundjata Kéita sur Soumaouro Kanté et à l'issue d'une très longue période de guerre fratricide entre les différentes communautés composant l'ex empire du Ghana. Elle est conçue comme un moyen de rétablissement de l'ordre social et du vivre-ensemble gravement entamés par les conflits.

Constitution avant la lettre, la Charte de Kurukan Fuga a, dans un langage propre, tenté de codifier essentiellement l'organisation sociale du Mali, et secondairement l'organisation du pouvoir. Sous sa forme modernisée, la charte est présentée en quatre rubriques totalisant 44 articles. Il s'agit : de l'organisation sociale (articles 1^{er} à 33), des biens (articles 34 à 39), de la préservation de la nature (articles 40 à 42) et des dispositions finales (articles 43 et 44).

La charte présente le Mali sous l'angle de la diversité sociale et culturelle. L'article 1^{er} stipule que « la société du grand Mandé est divisée ainsi qu'il suit : Seize (16) « Ton ta djon » ou porteurs de carquois ; quatre (4) « Mansa si » ou tribus princières ; cinq (5) « Mori Kanda » ou classes de marabouts ; quatre (4) « Nyamakala » ou classes de métiers. Chacun de ces groupes a un rôle et une activité

spécifiques ». Par cette formule périphrastique où se reconnaissent les valences mésogénétique et topogénétique des transactions sociales, la charte présente la composition humaine du Mali. Au lieu d'énumérer des ethnies et des clans, elle désigne des catégories, des rôles, incluant ainsi l'ensemble de la population de l'empire. Le Mali qui vient de se constituer se présente donc comme un ensemble de quatre classes hiérarchisées, responsables chacune d'un aspect de sa gestion : politique (les princes et les guerriers), économique (les classes de métiers), culturel et juridique (les marabouts). À travers cette catégorisation où la classe des guerriers et celle des princes sont mises en avant, se lisent le contexte de sortie de guerre et les rapports de forces qui sont à l'origine de la conception de la charte.

La charte énonce aussi dans le même langage périphrastique, en son article 4, la structure profonde de la population du Mali, celle qui repose sur l'âge et sur le droit d'aînesse :

« la société est divisée en classes d'âge. À la tête de chacune d'elles est élu un chef. Sont de la même classe d'âge les personnes (hommes ou femmes) nées au cours d'une période de trois années consécutives. Les « Kangbé » (classe intermédiaire entre les jeunes et les vieux) doivent participer à la prise des grandes décisions concernant la société. »

Ainsi, trois strates sociales sont définies : les jeunes, les adultes et les vieux. Le pouvoir politique est réservé aux vieux (et en particulier à la famille Keïta, comme l'indique l'article 8) qui ont aussi la charge de préparer la conscience politique des adultes et ainsi de préparer leur relève.

La charte prévoit d'autres dispositions pour gérer le pouvoir

« Article 2 : Les « Nyamakala » se doivent de dire la vérité aux Chefs, d'être leurs conseillers et de défendre par le verbe, les règles établies et l'ordre sur l'ensemble de l'Empire.

Article 3 : Les « MoriKanda » sont nos maîtres et nos éducateurs en islam. Tout le monde leur doit respect et considération.

Article 16 : En plus de leurs occupations quotidiennes, les femmes doivent être associées à tous nos Gouvernements.

Article 33 : Dans les grandes assemblées, contentez-vous de vos légitimes représentants et tolérez-vous les uns les autres.

Article 43 : Balla Fassèkè Kouyaté est désigné grand chef des cérémonies et médiateur principal du mandéen. Il est autorisé à plaisanter avec toutes les tribus, en priorité avec la famille royale. »

Des remparts sont ainsi créés contre toute tentative d'autocratie et de despotisme du chef, en distribuant des rôles politiques aux marabouts, aux adultes, aux griots, aux représentants du peuple dans les différentes assemblées, aux femmes, voire aux esclaves⁷. Une place respectable est réservée aux érudits musulmans considérés comme éducateurs du peuple et surtout comme formant l'instance morale à laquelle se réfèrent dirigeants et dirigés. Quant aux hommes de métier, en particulier les griots, ils sont considérés dans la gestion de la société, comme des médiateurs. « Il y a, dit D. T. Niane, une

7 La polémique existe bien sûr autour de la réalité de cet ordre social et politique qu'il faut prendre soin de ne pas idéaliser. Pour Seydou Camara (1996 : 785), par exemple : « [...] le schéma idéologique mis en place répond à la situation dominante de ceux qui ont construit et vise à consolider celle-ci. Ce modèle qui donne de l'organisation sociale une image simplifiée répartit les hommes en trois catégories : les hooron (hommes libres) spécialistes du pouvoir, de la guerre et de la production, les nyamakala (gens dits de caste inférieure) à qui la société délègue le soin de la sauvegarde et de l'enseignement de l'histoire et les jon (esclaves) aux rôles multiples. De nombreuses hypothèses ont été avancées pour expliquer l'origine des nyamakala, gens de la parole autrement appelés nwaara (hommes de talent) [...]. Le schéma que nous évoquons ici, reflète avant tout les structures globales d'une société guerrière et dissimule les tensions entre les trois catégories sociales, sous couvert d'un échange équilibré de services mutuels. De plus, il justifie, par accomplissement de ces services, les inégalités de fait, l'oisi-veté et l'opulence des tenants du pouvoir et des nyamakala leurs alliés, les obligations de labour qui pèsent sur les jon et l'exploitation dont ces derniers sont objet. Enfin, ce reflet idéologique rassure dans la mesure où il vise à stabiliser les structures dont il montre l'image dans l'intérêt des élites qui occupent leur sommet. Cette idéologie de la société, qui est en effet résolument conservatrice, conçoit les divisions dont elle décrit l'ajustement comme des « ordres », c'est-à-dire des groupes considérés comme immuables, délimités par des frontières difficiles à franchir. Elle prétend fonder son attitude de résistance au changement sur les bases d'un système de croyances qui, paradoxalement, s'illustre dans le combat pour une société égalitaire. »

Faisons seulement remarquer, a contrario de l'avis de Camara, combien, pour une société comme celle du Mali de l'époque, corrompue par l'esclavage, déchirée par les nombreuses guerres et délitée par « le meurtre du frère », que ces fléaux ont occasionné, combien il est difficile de se réorganiser autrement. Au sortir d'un si sinistre contexte, reconnaissons le souci « constitutionnalisé » des concepteurs de la charte d'atténuer le traitement jusque-là réservé aux esclaves : « Ne maltraitez pas les esclaves, accordez-leur un jour de repos par semaine et faites en sorte qu'ils cessent le travail à des heures raisonnables. Ne maltraitez pas l'esclave : on est maître de l'esclave et non de la gibecière qu'il porte à l'épaule », stipule l'article 20. Un progrès

relation dialectique entre les maîtres de la parole et le pouvoir ; ils chantent, légitiment et renforcent le pouvoir ; mais, ils gardent le pouvoir et la faculté de contester l'attitude, les faits et gestes des rois quand ces derniers s'éloignent des règles de gouvernance établies », D. T. Niane (2009).

Le projet de société (aspect chronogénétique de la charte) qui justifie les précautions susmentionnées est le rétablissement de la paix au Mali et le développement du pays. Pour le réaliser, la charte passe par un programme d'éducation civique et sociale. Trois ressorts largement inspirés des valeurs du terroir sont à cet effet sollicités : l'éducation des enfants, le code moral des Maliens et le cousinage à plaisanterie.

« *Article 9* : L'éducation des enfants incombe à l'ensemble de la société. La puissance paternelle appartient par conséquent à tous.

Article 18 : Respectons le droit d'aïnesse.

Article 22 : La vanité est le signe de la faiblesse et l'humilité le signe de la grandeur.

Article 23 : Ne vous trahissez jamais entre vous. Respectez la parole d'honneur.

Article 24 : Ne faites jamais du tort aux étrangers.

Article 40 : Respectez la parenté, le mariage et le voisinage.

Article 41 : Tuez votre ennemi, ne l'humiliez pas.

Article 7 : Il est institué entre les « Mandenkas le Sanankunya » (cousinage à plaisanterie) et le « Tanamanyöya » (forme de totémisme). En conséquence, aucun différend né entre ces groupes ne doit dégénérer, le respect de l'autre étant la règle. Entre beaux-frères et belles-sœurs, entre grands-parents et petits-enfants, la tolérance et le chahut doivent être le principe ».

En faisant de chaque adulte le père de tous les enfants de la société, la charte désigne l'enfant comme un bien public dont la gestion incombe à tous. Le code moral et le système du cousinage plaisant sont quant à eux sous-tendus par le principe sacré du respect de la

personne humaine : « Chacun a le droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique. En conséquence, toute tentation d'enlever la vie à son prochain est punie de la peine de mort », (Article 5).

Le cousinage (ou parenté) à plaisanterie est une pratique antérieure à l'avènement au pouvoir de Soundjata. En l'érigeant en loi et en l'officialisant, l'empereur du Mali a voulu utiliser cette pratique populaire, connue et acceptée de toutes les populations, à une noble fin : celle de la résolution des conflits. Le cousinage à plaisanterie est en effet, selon Mangoné Niang, (Celtho, 2008 : 8), un « dispositif tendant à exorciser le contentieux en le mimant ou en le théâtralisant ».

Sous une forme de jeu opposant « enfants de la femme » et « enfants de l'homme », le cousinage à plaisanterie repose en réalité sur un certain nombre de principes qui favorisent la fraternité et un meilleur vivre-ensemble (Adamou Barké, 2001 : 240 à 244). Parmi ces principes, il y a : celui de l'extension du groupe familial à la tribu, à l'ethnie, au pays. Par ce principe, l'individu abandonne son nombrilisme familial, corporatiste, clanique ou ethnique pour atteindre une nouvelle dimension psychologique qui le soustrait de toute velléité discriminatoire négative. Le principe de l'institution de rapports d'autorité symbolique en faveur du groupe constitutif de l'aile masculine du cousinage. Ce mécanisme permet de mettre en compétition permanente des individus appartenant respectivement aux deux ailes, en vue d'amener chacun à la réalisation « des objectifs d'intérêts communs. Enfin, le principe « de la libre circulation des personnes et des biens dans les espaces de vie des deux groupes sociaux liés par le cousinage croisé. Ce principe a pour fonction sociale de renforcer la coexistence pacifique des deux communautés entretenant une liaison bilatérale de cousinage croisé », (Adamou Barké, 2001 : 242).

En somme, le cousinage à plaisanterie apparaît comme une sorte de transaction permanente où l'altérité est mise en compétition conviviale et fraternelle ; en cela, il constitue sinon le grand symbole

de l'unité culturelle du Mali, du moins, une modalité socialement disponible de résolution de conflits. Ainsi, par la prise en compte du paradigme du cousinage plaisant et d'un code moral éprouvé par tous, la charte de Kurukan Fuga révèle son caractère social endogène.

Cette endogénéisation se manifeste d'ailleurs par la forme même du langage de la charte. En effet, le document garde dans sa texture (même dans le texte écrit en français⁸) les marques de la parole vive et des réalités du Mali

un énonciateur à la première personne (généralement celle du pluriel, le *nous inclusif*) qui s'adresse à un destinataire (vous) ;

une adresse à l'interlocuteur sous le mode de l'impératif : *adressons-nous* (article 10) *ne le poursuivez pas* (11) *ne donnez jamais* (12) *n'offensez jamais* (13, 14) ; *ne portez jamais* (15) *respectons* (18) ; *ne maltraitez pas* (20), etc. ;

un rappel, à travers l'énonciation, des différences culturelles qui caractérisent le Mali. À ce propos, D. T. Niane, (*ibid* : 23) note combien dans la charte, « tel énoncé à l'évidence évoque telle pratique ou telle coutume chez les Peuls, chez les Ouolof ou chez les soninkés, tel autre énoncé semble sortir en droite ligne des traditions sérères ou songhoï ».

enfin, le langage de l'indirection (articles 11, 17, 19, 21, 32, 41), celui du détour et de l'implicite, qui adapte souvent l'image comme support signifiant. L'article 26 est l'illustration même de ce langage allusif connu et abondamment pratiqué au Mali : « le taureau confié ne doit pas diriger le parc », qui signifie de façon prosaïque que le pouvoir de diriger ne doit pas être confié à un étranger.

En fait, à travers cette forme de discours, à travers le code moral et le cousinage à plaisanterie, la charte et ceux qui l'ont élaborée

⁸ Il y a lieu ici, de rendre hommage au magistrat guinéen Siriman Kouyaté qui a su avec dextérité traduire la charte en français, dans un langage juridique moderne qui conserve avec une grande fidélité les marques de la parole vive mandé.

définissent un « espace de sens » : celui du rassemblement et de la paix. Cet espace de sens est la condition indispensable pour la création d'un autre espace prévu par la charte, celui du développement : « Pour gagner la bataille de la prospérité, il est institué au Mandé un système général de surveillance pour lutter contre la paresse et l'oisiveté », (article 6). L'histoire a du reste retenu le rôle prépondérant de Soundjata dans la stabilité et le décollage économique de l'empire du Mali.

Conclusion

Au total, on peut dire que la charte est le produit d'une réflexion endogène, c'est-à-dire celle qui émerge du terroir, de l'esprit, de la langue et des langages « maliens » de l'empire. Elle parlait du Mali aux Maliens, en prenant en compte leurs identités, leurs préoccupations, leurs aspirations. Les principaux objectifs visés par ceux qui, au 13^{ème} siècle, se sont donné à cet exercice de rationalité, étaient la paix et le développement de l'empire.

Aujourd'hui où le Mali traverse une épreuve politique et sociale douloureuse, la charte de Kurukan Fuga vient rappeler aux Maliens et aux Africains en général : qu'ils doivent renaître, s'ils veulent réellement exister ; qu'ils disposent dans les replis du passé du potentiel nécessaire à cette Renaissance. À condition d'accepter de relire ce passé, et d'en comprendre la rationalité et de se servir de ses valeurs comme d'un étymon au re-nouveau.

Les défis de la Renaissance sont d'ordre politique, culturel, économique et religieux. Ils exigent la mise en place, au Mali et dans les pays africains, d'un dispositif nouveau sous-tendu par une attitude nouvelle, ou disons par une attitude renouvelée par l'épreuve du détour. C'est-à-dire par le recours à la source, au jaillissement : une Renaissance ne peut être le lieu de ceux qui se renient.

Pour l'avènement de cette Renaissance malienne et africaine, je propose donc, dans le sillage de la charte de Kurukan Fuga, la constitution d'une scénographie gestionnaire africaine postmoderniste qui tienne compte à la fois de l'espace, des acteurs et du temps. On peut modéliser cette scénographie sous une triple genèse :

- la construction du temps de l'interaction sociale. Elle se fera par une relecture et une reconstitution efficaces et appropriées de la mémoire ; une analyse géostratégique de la situation actuelle et une prospection de l'être africain de demain. Cette construction sera bien sûr confiée aux sages, aux cadres intellectuels et militaires. La religion a, à mon avis, une place privilégiée dans ce cadre. Elle apportera aux transactions le sens de la morale, du dépassement et de l'absolu ;

- l'élaboration d'un cadre institutionnel démocratique où seront établis les places, les rôles et les responsabilités par rapport aux diverses activités de développement. Ce cadre politique exige d'autre part la suppression des frontières actuelles entre les pays ;

enfin, la gestion et l'aménagement du milieu pour que les activités de développement se fassent. En tête de ces activités se trouvent l'éducation et la production de ressources nécessaires à la vie. Cet aspect intéresse au premier chef une jeunesse conscientisée.

Si la Renaissance est un salutaire défi, elle pourrait donc demander aux Maliens et aux Africains de prendre les chemins de détour. Et comme le note Mangoné Niang, (2008 : 6) : si effectivement ce détour peut « avoir pour notre vie actuelle une quelconque utilité, il serait absurde de ne pas y avoir recours ».

Bibliographie

Ouvrages

- CELTHO** (collectif), 2008 : *La Charte de Kurukan Fuga. Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan / Conakry (Guinée), Société africaine d'édition et de communication, 164 pages.
- Glissant E.**, 1981 *Le discours antillais*, Paris, Seuil, 503 pages.
- PARE J.**, 1997 *Écritures et discours dans le roman africain francophone post-colonial*, Ouagadougou, Éditions Kraal, 218 pages.
- Sensevy G.**, 2011 : *Le sens du savoir. Éléments pour une théorie de l'action conjointe en didactique*, Bruxelles, De Boeck, 796 pages.

Articles

- Barke A.**, 2001 : « Société nigérienne et démocratie : les racines psychosociologiques d'une mentalité populaire dévoyée mais strictement rationnelle », in *Le Niger : État et démocratie*, Sous la direction de Idrissa Kimba, Paris, L'Harmattan, pp. 225-285.
- Camara S.**, 1996 : « La tradition orale en question », in *Cahiers d'études africaines*. Vol. 36 n°144, pp. 763-790.
- Constantin F., Coulon C.**, 1981 « Renouveau de l'islam, ou relecture de l'islam », in *Politique africaine n° 04*, pp 3-6, http://www.politique-africaine.com/numeros/004_SOM.HTM, consulté le 20/05/2012.

- Crouzel I.**, mars 2000 : « La renaissance africaine : un discours sud-africain ? », in *Politique africaine*, n°77, pp 171-182, http://www.politique-africaine.com/numeros/077_SOM.HTM, consulté le 21/07/2012
- Fox J.**, 2006 : « Religion et relations internationales : perceptions et réalités », in *Politique étrangère*4/, pp. 1059-1071. URL : [www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-1059.htm.](http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-1059.htm), consulté le 19 avril 2013.
- Mbembe A.**, mars 2000 : « À propos des écritures africaines de soi », in *Politique africaine*, n°77, pp 16-43. http://www.politique-africaine.com/numeros/077_SOM.HTM, consulté le 21/07/2012.
- Niane D. T.**, 2009 : « La Charte de Kurukan Fuga. Aux sources d'une pensée politique en Afrique, Leçon inaugurale, Université Gaston Berger de Saint-Louis », http://caremali.com/docs/prof_djibril.pdf, consulté le 19/05/2013.
- Niang M.**, 2008 : in CELTHO (collectif), *La Charte de Kurukan Fuga. Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan /Conakry (Guinée), Société africaine d'édition et de communication, pp 5-9.

COMPRENDRE LA CRISE MALIENNE

—————ooo0ooo—————

Dr Malam Issa Mahaman

Introduction

Une des conséquences majeures immédiates du « Printemps » arabe d'Afrique et plus précisément libyen est la crise qui a secoué le Mali de janvier 2012 à janvier 2013. L'intervention militaire française en Libye et le retour au Mali de légionnaires touaregs lourdement armés furent incontestablement le facteur déclencheur de l'irruption de la violence sur la scène politique dans ce pays. Mais à la différence des autres conflits armés antérieurs, la dernière insurrection revêt une particularité du fait de la jonction à la rébellion armée des Touaregs Kel Ifoghas, conduite par le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA), des mouvements islamistes armés à savoir : Ansar-Dine, Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) et le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique Occidentale (MUJAO) qui ont pu se tailler des assises territoriales de regroupement dans le septentrion malien. Les actions militaires combinées de ces mouvements leur ont permis de créer un rapport de force largement favorable, ce qui s'est traduit par la conquête, en l'espace de cinq mois de guerre, des deux tiers du territoire du Mali. La capitale Bamako, siège du pouvoir central, a échappé de justesse à leur offensive meurtrière et, cela, grâce à la prompt réaction de l'armée de l'air française.

Ces faits militaro-politiques montrent qu'au Mali, l'histoire a connu, au cours de cette année, un tournant inédit alors qu'au Niger, pays voisin et soumis dans le passé aux mêmes troubles, les effets collatéraux néfastes de la crise libyenne ont été maîtrisés grâce à une approche d'anticipation. Quels sont les éléments qui expliquent la

rapide détérioration de la situation et l'ampleur prise par la crise au Mali ? Pour comprendre une telle situation, on ne peut pas non plus se contenter du seul examen des événements récents. On ne doit pas perdre de vue que bien avant les événements de Libye, le Mali était secoué par des rébellions touaregs dont la première remonte à 1962. Depuis cette date, le nord a enregistré, de manière périodique, des insurrections armées organisées par des groupes touaregs en quête de partition territoriale du Mali pour créer un État d'exclusion à caractère ethnique à l'intérieur d'un espace territorial caractérisé par la diversité de ses nationalités.

La récurrence de cette crise nous a poussé à examiner cette question dans la longue durée, en partant de la période coloniale, point de départ de la désorganisation du mode de production pastoral. Seule une telle approche peut permettre de dégager dans un premier temps les aspects structurels de la crise, et dans un deuxième temps des éléments conjoncturels tel que le « printemps » arabe d'Afrique dont le rôle se rapproche de celui de la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

I. LA CRISE MALIENNE : UN PHÉNOMÈNE RÉCURRENT

Les événements du Mali figurent, sans doute, parmi les faits d'actualité qui ont défrayé la chronique ces derniers temps.

1.1. Aperçu sur la crise de 2012-2013

L'année écoulée a été celle de la plus grave épreuve enregistrée par le Mali. En effet, le pays a vécu dans le même temps, une crise politique et une guerre dont l'intensité est sans précédent et le choc si puissant au point qu'il a précipité l'effondrement de l'État. Commencé le 17 janvier 2012 par l'attaque de camps militaires du Nord par des combattants du MNLA, ce conflit prend une ampleur inédite avec l'entrée en jeu, aux côtés du MNLA, des mouvements islamistes jihadistes d'Ansar-Dine, Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) et du Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique Occidentale (MUJAO).

La chute du régime de Mohamar Kadhafi et le retour au Mali des soldats de la Légion verte lourdement armés, a donné aux rebelles touaregs du Mouvement National pour la Libération de l'Azawad (MNLA) une occasion pour relancer la guerre afin de faire prévaloir leur revendication en faveur de l'indépendance de l'Azawad, c'est-à-dire le Nord du Mali correspondant aux trois régions de Kidal, Tombouctou et Gao. Il s'agit là d'une région, certes peuplée de Touaregs, mais ils ne constituent qu'une minorité à côté d'autres groupes à savoir les Songoï, les Peuls, les Arabes, les Bambaras, etc.). Au mépris des réalités ethniques du Septentrion et de l'histoire

du Mali, les combattants ont engagé leur offensive dans le but de s'assurer le contrôle de ce qui est présenté sous le nom de l'Azawad. L'entrée dans le conflit, à leurs côtés, des jihadistes et la prise de Douentza le 5 avril 2012 ont marqué la fin de leur offensive ; les rebelles touaregs annoncent la fin des hostilités et déclarent le jour suivant l'indépendance de l'Azawad. C'est le couronnement d'une initiative de construction d'un État à caractère ethnique dans un espace sahélo-saharien caractérisé, pourtant depuis des siècles, par les brassages des populations sous l'effet catalyseur de l'Islam et du commerce interrégional et transsaharien en Afrique.¹

Quoi qu'il en soit, l'action des coalisés leur a permis de refouler l'armée malienne au Sud, vers la fin du mois de juin, ce qui leur a permis de placer sous leur autorité les deux tiers du territoire.

À partir de ce moment, l'appétit aiguisé par les succès sur le terrain incite les combattants du MUJAO à entrer en conflit avec le MNLA pour le contrôle de Gao, une des grandes localités du Septentrion. Au terme de combats intenses, ils parviennent à s'emparer de l'ancienne capitale des Askia aux dépens des Touaregs, et le conflit entre les anciens alliés s'étend au reste du Septentrion. En définitive, l'alliance contre nature entre les sécessionnistes laïcs touaregs et les jihadistes n'a pas pu survivre à la victoire des coalisés sur l'armée malienne. Le 17 juillet, c'est-à-dire moins d'un mois après la défaite de l'armée malienne, les Touaregs ont perdu le contrôle de toutes les principales agglomérations du nord du Mali. Maître absolu du Nord, le mouvement islamique appelle à la mise en place d'un État islamiste et à l'application de la Charia, la loi islamique. Les populations du Nord viennent d'entamer un nouveau chapitre de leur histoire marquée désormais de lapidations, d'amputations de bras et de viols.

Forts de leurs succès militaires, les islamistes lorgnent désormais du côté de Bamako, le siège du pouvoir central dont la conquête

¹ *Dans les territoires sahéliens au peuplement bigarré, on ne peut pas mettre en avant l'ethnicité pour constituer un État. La viabilité de l'État dépendra ici de l'intégration des divers groupes à l'intérieur d'un même ensemble, comme cela a été au Damargu au XIX^e siècle, un État créé par les Touaregs Immuzurag (cf. MALAM ISSA M., *Le Damargu du XVI au XIX^e siècle- Repeuplement et formation de l'État targi des Immuzurag*, Centre universitaire de Cocody, Abidjan, 1990, 112 p.)*

leur permettra, sans doute, de disposer de l'ensemble du territoire pour l'application de la Charia. Sans grande surprise, leur avancée au Sud se solde par un succès avec la prise, le 11 janvier 2013, de la ville de Konna, verrou stratégique dans la marche sur Bamako, la capitale. L'armée malienne a de la peine à contenir leur charge dont l'objectif est de forcer le passage vers Sévaré et son aéroport pour s'ouvrir ensuite plus facilement la voie de Bamako. Quelques frappes aériennes de l'armée française bien menées ont arrêté leur avancée, c'est la phase de la poursuite contre les assaillants : l'État du Mali vient d'être sauvé². Des troupes tchadiennes et des détachements des États de la CEDEAO dont le Niger vont, par la suite, venir en appui aux troupes françaises. La crise du Mali dévoile au grand jour son caractère international. L'ONU, à travers la création de la Mission Internationale de Soutien au Mali (MISMA³), consacre cet état de faits.

La caution onusienne a couvert l'action militaire des forces françaises et tchadiennes. La deuxième phase de la guerre du Mali a été marquée par de violents affrontements dans les montagnes du Nord et prend fin à la suite de la débâcle des insurgés. L'État du Mali et les Maliens ont échappé de justesse à la domination d'un pouvoir djihadiste. Dans son intervention à la réunion du Comité Afrique de l'International socialiste tenue à Niamey, le 18 mars 2013, Ibrahim Boubacar Keita, président du RPM⁴, déclare sans le moindre complexe, ceci : « ...Je ne serai peut-être pas là aujourd'hui, devant vous, sans l'intervention d'une amie du Mali, d'une amie de l'Afrique : la France. Grâce à l'intervention courageuse, ajouta-t-il, décidée par le Président François Hollande, l'avancée des islamistes a été stoppée à partir du 11 janvier 2013.

2 Malica Groca Bada, (envoyé spécial), « Un pays à vau-l'eau », In *Jeune Afrique. Hebdomadaire international indépendant* n° 2716 du 27 janvier 2013, p. 28.

3 En décembre 2012, le Conseil de Sécurité, présidé par le Maroc, a adopté à l'unanimité la résolution 2085.

4 Rassemblement Pour le Mali, actuellement le plus grand parti, comme l'attestent les élections présidentielles où IBK a engrangé 40 % des voix.

Cette opération a été salutaire pour le Mali, dans un moment où c'est l'existence même de notre Nation, de notre État laïc, qui est menacée⁵ », (Keita, 18 mars 2013). Ce propos sorti de la bouche d'un leader politique malien en vue comme IBK⁶, est, sans nul doute, révélateur de l'ampleur de l'offensive des groupes armés rebelles, islamistes et narcotrafiquants dont l'effet dévastateur a été accéléré le 22 mars 2012 par le coup d'État militaire du capitaine Sanogo.

Par son caractère récurrent et par son extension à d'autres forces, la crise de 2012-2013 rend compte des difficultés auxquelles sont confrontés les régimes politiques maliens dans la mise en œuvre des politiques de développement économique et social et d'intégration des différentes composantes de la population. Plus de cinquante (50) ans après l'accession à l'indépendance, les États africains, comme vient de le démontrer le Mali, continuent à recourir à l'ancienne puissance coloniale pour préserver leur intégrité territoriale et le cadre de l'État de droit. Fort de son succès, le Président français, Hollande, artisan de la libération du Mali, peut alors déclarer qu'après la victoire militaire, il faut désormais réussir la paix. Pour cela, son Ministre des Affaires Étrangères Laurent Fabius prévient à juste titre : « il n'y aura pas de sécurité et de stabilité durable sans développement et démocratie ». Pour lui, il s'agit de construire un triangle dont les trois côtés doivent être travaillés si l'on veut éviter les crises et l'insécurité. Ces trois côtés sont la sécurité, la démocratie et le développement. À défaut de solutions acceptables à l'attente démocratique des populations et à leurs problèmes économiques et sociaux, la crise du Nord se présente comme l'ombre de la devinette hausa⁷ qu'on cherche vainement à enterrer avec du sable. C'est ainsi que les rébellions touaregs, en dépit de la répression, sont devenues des phénomènes récurrents dont la retombée est l'apparition d'un abcès chaud dans les pieds du Mali.

5 Cf. Malica Groca Bada, (envoyé spécial), « Un pays à vau-l'eau », In *Jeune Afrique, Hebdomadaire international indépendant* n° 2716 du 27 janvier 2013, p. 28.

6 Appellation en abrégé d'Ibrahim Boubacar Keita.

7 Celui qui énonce la devinette en question dit ceci : « *Bunnu, Bunnu, ta ki bunnuva* », littéralement : « On s'efforce de l'enterrer, mais c'est de la peine perdue, de quoi s'agit-il ? ». La réponse est « l'ombre », car l'ombre d'un objet ne disparaît pas parce qu'on lui a versé du sable dessus.

1.2. Une crise récurrente

La crise actuelle tire ses origines des premières années de l'indépendance du Mali.

Il faut rappeler que la première rébellion touareg, limitée à la région de Kidal, a eu lieu dans les années 1962-1964. L'État fraîchement indépendant vient de faire les frais du soutien accordé aux nationalistes algériens en lutte armée de libération nationale contre la colonisation française. Face au risque d'implosion du jeune État, et dans le souci de dissuader d'autres dissidences, le gouvernement malien réprime sévèrement la première rébellion, créant du coup, une source de frustrations. Par la suite, des facteurs écologiques, notamment la sécheresse, s'abattent de façon cyclique sur le monde nomade avec des effets dévastateurs sur le cheptel, base de l'économie pastorale.

Au cours de la sécheresse des années 1970, les Kel Tamajak se réfugient en Algérie, en Mauritanie, au Niger, en Libye. Dans ce dernier pays, le chef de l'État Kadhafi se présente en défenseur de la cause des Touaregs, d'où l'immigration des jeunes touaregs de ce pays rentier. Bon nombre d'entre eux sont, par la suite, enrôlés dans la légion islamique comme supplétifs de l'armée. Des camps de formation sont ouverts pour la formation des jeunes enrôlés. De plus en plus déçus des promesses de Kadhafi, les jeunes Touaregs réticents à aller se battre au Tchad ou au Liban pour des causes qui ne sont pas les leurs, préfèrent regagner le bercail. À partir de 1986, la rébellion tend à s'organiser à l'intérieur du Mali, à Tombouctou, Kidal, Gao et Menaka (de Spuzza 23/07/13 : 6).

Le 27 juin 1990, deux ans après la création du Mouvement Populaire de Libération de l'Azawad (MPLA), une rébellion éclate au Mali. À Bamako, le général Moussa Traoré, confronté à la crise scolaire, n'a pas beaucoup de coudées franches. Il accepte la signature de l'Accord de Tamanrasset le 6 janvier 1991. C'est un accord de paix éphémère remis en cause peu de temps après sa conclusion. La pomme de discorde vient de l'interprétation du texte

de l'accord, notamment le point relatif au statut accordé au Nord que les rebelles ont assimilé à l'indépendance, concession que l'État considère comme inadmissible. Les hostilités reprennent à nouveau pour prendre fin avec la signature du Pacte national, le 11 avril 1992 par le ministre de l'Administration territoriale, le colonel Bréhima Siré Traoré, représentant le gouvernement de transition et Zahabi Sidi Mohamed, porte-parole des Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad (MFUA⁸).

Ce pacte consacre le statut particulier de la région du Nord et prévoit l'intégration dans les corps en uniforme de l'État dans un délai de soixante (60) jours des combattants des MFUA. Il prévoit également la mise en place d'unités spéciales composées majoritairement de combattants intégrés, la création d'unités spéciales de l'armée largement ouvertes à toutes les composantes des populations locales pour des missions de défense. La mise en œuvre du pacte est d'abord confiée au Commissariat au Nord, ensuite à l'Autorité du développement intégré, enfin à l'Agence de Développement du Nord-Mali (ADN).

Des conflits réapparurent en 1994-1995 et se compliquèrent avec l'entrée en jeu le 19 mai 1994, d'un nouvel acteur, le Mouvement patriotique *Ganda koy* (les maîtres de la terre songhoï) animé par des combattants songhoï en réplique à l'insurrection armée déclenchée par les rebelles (de Spuza, 23/7/13 = 6). On assiste à une extension du front de belligérance.

Désormais, le conflit n'est plus une affaire opposant l'armée aux indépendantistes du Nord, les populations non nomades, inquiètes de l'évolution de la situation, ont décidé de faire valoir par les armes, leurs droits ancestraux à vivre dans le septentrion. Le conflit prend

⁸ Sur les différents accords entre l'État malien et les rebelles touaregs, cf. les études suivantes :

- Lasserre I. et Oberle Th., 2013, *Notre guerre secrète au Mali - Les nouvelles menaces contre la France*, Fayard.
- Deschamps A., Niger 1995 - *Révolte touareg. Du cesse-le-feu provisoire à la paix « définitive »*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp 15-121.
- Spuza S.W. de, 23 juillet 2013, « La rébellion touareg au Niger et au Mali », In *Le Visionnaire* n° 105, hebdomadaire nigérien d'informations générales paraissant à Niamey, P. 6.

un impact de plus en plus ethnique et de paisibles communautés en ont fait les frais. La paix est finalement scellée le 27 mars 1996 à Tombouctou, lors de la cérémonie de la « Flamme de la Paix », durant laquelle les rebelles touaregs brûlent 3.000 armes utilisées durant la rébellion pour marquer le renoncement à la violence comme moyen de règlement des conflits et ouvrir la voie au rétablissement définitif de la paix. Le *Pax-targi*⁹ n'aura duré qu'une décennie. À nouveau, le cliquetis des armes reprend au Nord à la suite du soulèvement touareg du 23 mai 2006. Les Accords d'Alger signés le 4 juillet 2006 aboutissent, comme par le passé, à une paix éphémère. La rébellion touareg n'est pas encore éteinte ; elle reprend en 2007 avant de prendre fin le 7 octobre 2009, à la suite des nouveaux accords de paix conclus en même temps qu'au Niger où s'agite la rébellion touareg du Mouvement nigérien pour la Justice (MNJ).

Depuis cette date, la situation d'accalmie a prévalu au Niger où le MNJ a déposé les armes. Mais c'est loin d'être le cas au Mali où en 2011, le MNLA fait parler de lui en lançant, à nouveau, des attaques au terme desquelles il parvient à s'emparer des villes de Léré et d'Andéramboukane, à la frontière du Niger. (De Spuza, 23 /7/2013 : 6). C'est dans ce contexte tendu qu'éclatent la crise libyenne et l'effondrement du régime de Kadhafi suivi du rapatriement au Mali des légionnaires touaregs lourdement armés. Le MNLA met à profit ces renforts pour donner une plus grande impulsion au mouvement. Comme nous l'avons rappelé, la rébellion de 2013 qui relève au départ de l'insurrection d'un groupe touareg issu des Kel Ifoghas, s'est particularisée des précédentes par l'entrée en conflit des jihadistes ; mais l'entrée d'un nouvel acteur n'enlève en rien à la crise son caractère structurel.

⁹ Le terme « targi » est le singulier de « Touareg ».

II. UNE CRISE À DIMENSION STRUCTURELLE

Depuis l'indépendance, le Mali comme le Niger ont enregistré une série d'insurrections touaregs dans leurs septentrions, des territoires vastes et sous-peuplés mais unanimement reconnus comme riches en ressources minières énergétiques.

2.1. Colonisation européenne et crise du nomadisme

Les rébellions touaregs sont d'abord et avant tout, le produit de l'histoire coloniale. Entreprise de conquête et de rapine, la colonisation a, en effet, provoqué de profonds bouleversements dans la vie des sociétés africaines et leur mode de production. Par le tracé des frontières artificielles, elle a divisé en plusieurs groupes les mêmes communautés ainsi réparties dans plusieurs États voisins, semant, du coup, les germes de l'éclosion de forces centrifuges.

2.1.1. Les effets pervers des frontières artificielles et poreuses

Les frontières du territoire actuel du Mali comme celles des autres États africains résultent d'un découpage artificiel de l'Afrique par les puissances coloniales européennes à la fin du XIX^e siècle. Il s'agit d'une ligne imaginaire divisant en plusieurs parties les mêmes nationalités. C'est ainsi que les Kel Tamajak¹⁰ (les touaregs) se retrouvent écartelés entre le Niger, le Mali mais aussi le Burkina, l'Algérie et la Libye. Ki-Zerbo a écrit, à juste titre, les méfaits des frontières coloniales. « Chaque frontière, écrit-il, ainsi tracée sur le corps de l'Afrique, ressemble en fait à un coup de couteau de chasse » (Ki-Zerbo, 1974 : 409). Après l'indépendance, les chefs d'État africains réunis au sommet de l'OUA, à Addis-Abeba, ont consacré le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, sans pour autant trouver une solution efficace

¹⁰ Les Kel Tamajak ou ceux de la langue tamajak.

aux conséquences négatives liées à l'éclatement des communautés éparpillées à l'intérieur de plusieurs États voisins. Parmi ces conséquences négatives à l'évolution politique des Africains, on peut citer le problème de prise de la conscience territoriale, conséquemment celui du développement des forces centrifuges. L'effet déstabilisateur des frontières poreuses des régions sahariennes ainsi que la présence des montagnes et des grottes dans cet espace désertique sont autant de réalités à même d'inciter ou tout au moins faciliter l'organisation des actions de révolte.

L'immensité du territoire des États sahélo-sahariens, le caractère désertique et sous-peuplé de leurs régions sahariennes se sont accompagnés de la fragilisation des espaces frontaliers mal contrôlés. Plus que partout ailleurs, ces espaces frontaliers sont des zones de faiblesses qu'exploitent les rebelles¹¹. « À chaque fois qu'il y a la guerre dans l'un des deux pays, il y a risque de contagion de l'autre. En se mouvant de part et d'autre de la frontière, l'insurgé réussit souvent à échapper à la pression ou au minimum, à entraver les actions de son adversaire. La rébellion n'échappe pas à cette règle. Elle présente un caractère transnational et régional, étant en liaison permanente avec d'autres Touaregs des autres pays limitrophes... » (Koré 2010 : Pp 32-33). Mais ces conditions physiques, à elles seules, ne peuvent conduire à la révolte. Ce sont les difficultés économiques et sociales qui créent des situations de crise débouchant sur des conflits politiques et des rébellions armées. La colonisation, en bouleversant l'organisation traditionnelle des sociétés sahéliennes, a justement créé une rupture dans l'évolution des sociétés africaines.

2.1.2. Colonisation et crise du pastoralisme nomade

Dans le souci d'un meilleur contrôle des populations et des ressources, la colonisation a provoqué la rupture des relations entre

¹¹ Cf. l'article « Militaires enlevés au Mali ; un soldat accuse l'ex-rebelle Ag Bahanga », In « [Rttp : // www.lemonde.fr/web/dépêches/texte/p/14-0,39-32,190685,0.html](http://www.lemonde.fr/web/dépêches/texte/p/14-0,39-32,190685,0.html) ».

le Nord (la zone nomade) et le Sud (zone sédentaire) qui étaient des partenaires commerciaux complémentaires.

L'ensemble de la zone pastorale, qui tire ses revenus du transport des marchandises en direction du Sud, perd ses marchés, et c'est le début de la paupérisation des Touaregs en raison de la concurrence du sel venant de la mer. Il fallait à ces populations réinventer de nouvelles voies relationnelles pour s'adapter à la conjoncture nouvelle, ce qui n'a pas été le cas.

La mise en place de l'économie de marché entraîne le démantèlement du mode de production africain, la suppression de l'esclavage sans mesures d'accompagnement, d'où la désorganisation de l'économie pastorale et la crise du nomadisme. Les *Imajeghan*, l'aristocratie touareg, est elle-même paupérisée : perte des valeurs et des références. C'est le point de départ de la déstabilisation et de la fragilisation des sociétés nomades.

La crise amorcée pendant la période coloniale et la création des zones nomades séparées des zones sédentaires alors que ces communautés ont des économies complémentaires, s'est poursuivie pendant la période post-coloniale. La crise du nomadisme se poursuit après l'indépendance. Après les indépendances, la mise en œuvre du processus de construction des États-nations provoqua « un cloisonnement politico-territorial interétatique assorti de quadrillages administratifs à l'intérieur de chaque État (Bourgeot, *Le désert quadrillé*), ce qui limite les possibilités de transhumance et de flexibilité de l'activité pastorale, moyens de parades essentiels pour la survie du bétail, même en année de pluies normales. En cas de sécheresse, le cloisonnement administratif est synonyme d'hécatombes pour le cheptel. « *Les sécheresses de 1969-73 et 1984-1986* », écrit Bourgeot, *n'ont été que des révélateurs extrêmes de cette crise généralisée dont les causes principales résident dans la remontée des cultures de rente, l'instauration des frontières nationales, le déclin du trafic caravanier saharien et transsaharien, l'affaiblissement du contrôle social sur l'espace, etc.* », (Bourgeot, P. 71).

La crise du pastoralisme liée aux difficultés de l'élevage extensif due aux sécheresses cycliques a rendu les conditions de vie des sociétés touaregs, très précaires. Les difficultés de reconversion conduisant à la **quête du gain facile** à travers l'organisation du banditisme armé et les braquages des voyageurs sur les axes routiers des villes du Nord. C'est le retour des pratiques de razzias anciennes, réflexes des nomades. « *La nature humaine, écrit Mano Dayak, est ainsi faite. Quand il y a quelque lopin, quelque butin à prendre, on y va de gaieté de cœur, le jeu des armes passant toujours avant l'éthique. Nous, Touaregs, parlons en connaissance de cause. Les rezzous furent notre façon d'observer cette loi universelle de la nature ; ce que tu peux avoir pour toi, pourquoi le laisser aux autres¹² ? . La crise du nomadisme, amorcée pendant les années cinquante, a conduit des formes de razzias de survie avant de prendre un caractère politique¹³ ».*

2.1.3. Décolonisation et apparition de foyers de rébellion

Nous avons déjà signalé l'incidence du tracé des frontières artificielles et le démantèlement du mode de production nomade dans la crise que traversent les sociétés touaregs. Le troisième facteur exogène tire son origine de la convoitise qu'a suscitée auprès de la France, l'abondance des ressources minières et énergétiques du Sahara. Les richesses minières et énergétiques du Nord-Mali sont connues par la France depuis 1956. Ses vastes espaces sous-peuplés en ont fait un territoire propice aux essais nucléaires. Pour l'ancienne puissance coloniale, les réserves en source d'énergie du Sahara constituent un atout pour son indépendance énergétique qu'il faut à tout prix conserver après l'accession à l'indépendance des États sahariens. (Djibo...). C'est le point de départ de la politique saharienne de Paris, fondée sur une alliance avec des groupes touaregs.

12 Dayak M., 1992, *Touareg, la tragédie*, édit Lattes, Mesnil-sur- l'Estrée cité par Colonel Koré, P. 30.

13 Sur l'évolution de la crise de nomadisme, cf. Bourgeot A., oop.cit. P. 69.

L'intérêt du Sahara pour la France est manifeste, car : « *Le Sahara et ses quatre millions de km² représentent la dernière chance qu'ait la France de rester une grande puissance... La panacée de tous nos maux* » (M. Djibo, thèse Phd). La cause étant entendue, la justification ne tarde pas à être inventée. Les africanistes proclament la supériorité des « hommes bleus du désert », présentés comme les anciens maîtres des populations noires mais désormais subjugués par ces dernières à la faveur des indépendances. À partir de 1954 et 56, compte tenu de la guerre d'Algérie et de la montée des indépendantistes du Sawaba au Niger, la France a ouvert les rangs de l'armée aux Touaregs (les Blancs et non les Noirs, c'est-à-dire les Bella ou les Bugajé), (Djibo, thèse Phd).

Des actions sont entreprises pour faire admettre l'idée du Sahara pays touareg. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1956, une intense campagne en faveur du Sahara et des Touaregs est entreprise par des personnalités touaregs comme le cadî de Tombouctou Mohamed Mahamoud Ould Cheikh. Cette campagne s'est intensifiée au cours du référendum gaullien de septembre 1958 au Mali, comme d'ailleurs au Niger. La convoitise des ressources du Sahara est, de toute évidence, à l'origine de la création de l'OCRS¹⁴ le 10 janvier 1957. Bien que le projet soit justifié pour des motivations économiques, la loi a délimité le territoire concerné. La création le 21 juin 1957, d'un ministère du Sahara, montre, même aux crédules, son caractère politique (Djibo...). Le succès de l'entreprise étant conditionné par la caution des populations locales, une attention bienveillante est accordée aux Touaregs. Transformer les régions sahariennes en territoires touaregs et les placer sous protectorat français, d'où l'idée de l'OCRS. De véritables laissés pour compte de la politique coloniale, méprisés pour leur « esprit anarchique¹⁵ » deviennent subitement « les amis » de la France qu'il faut aider contre les Noirs (Djibo M.).

¹⁴ Organisation Commune des Régions Sahariennes.

¹⁵ Cf. Kimba ; P. 58.

La démarche des Français a eu des conséquences déterminantes dans la prise de conscience territoriale des Touaregs. « ... plus que tout, écrit Koré, l'émergence d'une conscience territoriale touareg trouve son fondement dans la politique coloniale définie par l'organisation commune des régions sahariennes (ORCS) qui est le véritable point de départ à l'irrégentisme touareg » (Koré, 2010 : 35). L'idée de l'OCRS et la restructuration politico-administrative à laquelle elle a donné forme a conduit André Salifou à dire que « la graine était en terre¹⁶ ».

L'instrumentalisation des Touaregs initialement conçue à des fins économiques en vue du contrôle des ressources du Sahara en contrepartie d'un État d'exclusion ethnique prend, par la suite, une dimension politique, à travers une action de chantage aux élites africaines affichant des velléités d'autonomie : on peut, à ce titre, rappeler que la première rébellion touareg a été entreprise à l'instigation de la France à dessein de punir le président Modibo Keita coupable d'avoir mis le territoire du Mali à la disposition des combattants de l'Armée de Libération Nationale Algérienne (ALN). À partir de 1958, le Mouvement populaire de l'Azawad (MPA) peut revendiquer le droit à la constitution d'un État touareg dans le septentrion malien.¹⁷

En résumé, la crise malienne tire son origine de la domination coloniale, mais sa perpétuation après l'avènement des élites africaines aux affaires dans les années 1960 met à l'ordre du jour leur responsabilité.

2.2. Les élites nationales et la faillite de l'État post-colonial

Héritier présomptif de l'État colonial, l'État-nation africain tire

¹⁶ Vers la fin des années 1970, un lobby touareg est créé en France. Ce groupe de pression gravitant autour des agences du tourisme, du monde de spectacles et d'associations humanitaires, mène une campagne de désinformation sur la marginalisation des Touaregs (Koré, 2010 : 69).

¹⁷ L'attitude bienveillante de la France tout au long du conflit.

À l'égard du MNLA qui s'est permis, pourtant, de s'allier à ses pires ennemis, montre la continuité de la politique touareg (et berbère) de la France.

ses origines de la domination coloniale qui a été un moment de rupture de dynamique, d'intégration économique culturelle, sociale voire militaire engagées dans l'espace sahélo-saharien¹⁸

L'avènement des élites africaines aux affaires après l'indépendance n'a pas apporté un remède notable aux contraintes structurelles qui sont à l'origine de la crise au Sahel. La colonisation prend fin mais les élites africaines aux affaires se contentent de continuer dans le sillage tracé par le colonisateur. Ni sur le plan éducatif, ni sur le plan politique, ni sur le plan économique et encore moins sur le plan culturel, les élites africaines n'ont osé remettre en cause les options fondamentales tracées par le colonisateur. « On se contente de plaquer artificiellement des constitutions, des lois et des règlements conçus ailleurs, et pour résoudre des problèmes qui ne sont pas les nôtres » (Comité de réflexion sur la crise au Nord, 2007 : 9/66).

Le délitement de l'État malien incapable d'affirmer son contrôle sur son territoire et l'absence d'une politique de justice et d'équité ne sont que des avatars d'un choix sans rapport avec l'expérience historique de la société malienne. Le régime du parti unique a été adopté pour forger l'unité nationale à partir d'une diversité ; mais l'absence de réelle participation des populations a provoqué leur désaffection à l'égard de l'État et de ses difficultés économiques, d'où des frustrations facilement instrumentalisées par des forces extérieures qui se transforment en opposition politique informelle contre le régime militaire de Moussa Traoré.

Au plan économique, l'économie de traite mise en place par l'État colonial est perpétuée par l'État post-colonial¹⁹. Dans le contexte de

¹⁸ Au Mali, on peut évoquer le cas de l'empire songhaï dont l'autorité s'étend jusqu'aux salines de Taoudéni. Lorsque les Marocains ont demandé l'exploitation de ces salines, à la fin du XVI^e siècle, c'est aux groupes touaregs que l'Askya a demandé de lancer des opérations de représailles contre la région méridionale du Maroc. On peut donner, à titre d'exemple d'intégration, le cas du Damargu (Niger-centre) où l'État qui a vu le jour au XIX^e siècle résulte d'une action commune des Touaregs avec des groupes Haoussa et Dagra.

¹⁹ Plus d'un demi-siècle après l'accession à l'indépendance, le Mali ne produit que du coton, du bétail et un peu d'or (Lasserre et Oberlé Th. Op.cit. P. 168).

la mondialisation libérale, les économies mono-exportatrices sont soumises à des fluctuations des prix et à la détérioration continue des termes de l'échange, d'où la dépendance de l'État vis-à-vis de l'extérieur, donc des difficultés dans la gouvernance sociale. L'avènement de l'État de droit ne semble rien apporter à la crise de gouvernance. Aminata Traoré, célèbre alter-mondialiste malienne, lie la crise malienne au système libéral inadapté aux réalités locales. « Nous avons, dit-elle, eu pendant plus de deux décennies, le titre de démocratie exemplaire. Nous étions les bons élèves de la démocratie et du FMI, les bons élèves d'un libéralisme dont nous n'avions pas les moyens... Le Mali a engrangé un maximum de soutiens financiers entre 1992 et 2002, mais qu'ont-ils fait de cet argent ? Il est allé à des projets qui n'ont créé ni richesses ni emplois. La démocratie libérale, telle qu'elle est définie par l'Occident, nous n'en voulons plus. Nous préférons nous poser la question de savoir comment démocratiser autrement, donner un vrai contrôle aux citoyens ».

Dans le contexte de dysfonctionnement de l'État, les sécheresses qui frappent le Sahel de façon cyclique apparaissent comme une fatalité imparable. Son apparition dans les années 1970 et 1980 s'est accompagnée de la disparition du cheptel, véritable richesse et moyens d'échange dans l'économie traditionnelle, nomade. Le cheptel décimé, les Touaregs se réfugient dans les pays voisins ou se replient au Sud dans les centres urbains où ils sont installés dans des camps de réfugiés, avec désormais un statut de personnes assistées, même pour leur pitance quotidienne.

Les jeunes Touaregs installés en Libye sont engagés dans la Légion Islamique où ils reçoivent une formation idéologique et militaire avant d'être acheminés vers les frontières du Tchad ou du Liban pour servir des objectifs étrangers à leurs préoccupations ; c'est le point de départ du mercenariat international des jeunes Touaregs. Il a créé les conditions subjectives et techniques de la politisation de la crise du nomadisme.

III. LES FACTEURS CONJONCTURELS

Les facteurs conjoncturels sont de plusieurs ordres, allant de la récupération des difficultés sociales des Touaregs par le chef de l'État libyen, le colonel Kadhafi, à la mauvaise gestion des accords de paix par l'État malien, sans oublier l'intervention militaire française qui, en déstabilisant la Libye, a mis à la portée des rebelles et des jihadistes d'importants engins de guerre.

III.1. La récupération de la crise du nomadisme par Kadhafi

La dernière crise malienne a pris une ampleur jusque-là inconnue en raison de l'effondrement de l'État libyen dont la stabilité est liée à la personne de Kadhafi au pouvoir depuis septembre 1969. Sous son règne, la Libye est devenue une puissance régionale grâce à la rente du pétrole. Mais comme l'antique Sparte, la Libye souffre d'un déficit démographique pour répondre à ses ambitions « internationalistes et expansionnistes²⁰ ». La présence sur son sol des réfugiés Touaregs originaires du Mali et du Niger a été une opportunité de recrutement de supplétifs à son armée. Le colonel Kadhafi met en place une politique d'attraction des Touaregs et s'est fait proclamer leur Amenokal²¹, et cela, selon la rumeur populaire, au Niger et en présence du Président Tandja. Il invite de nombreux *ishomar* (chômeurs) à regagner la Libye et les assure que leur insertion se fera dans les meilleures conditions (Deschamps, 2000 :13). Il parvient ainsi à les enrôler dans la légion islamique où ils reçoivent une formation militaire et idéologique. Ils sont par la suite acheminés aux fronts et ont pris part à la guerre au Tchad²² et au Liban. Déçus, beaucoup de ces enrôlés formés au métier

20 On peut parler d'expansionnisme au regard de l'envoi des troupes, au sein desquelles se trouvent des légionnaires touaregs, pour s'emparer de la bande d'Aouzou.

21 Chef suprême des Touaregs.

22 « Au Tchad, Kadhafi mène son jeu, qui est d'annexer au Nord, en faisant reconnaître « la frontière historique » « tchado-libyenne », la fameuse bande d'Aouzou - héritée de la zone d'influence concédée par accord secret à l'Empire ottoman, à l'époque suzerain de la Tripolitaine et signataire de la conférence de Berlin (1885) ; l'accord fut repris mais non ratifié, par Mussolini » cf. Coquery Vidrovitch, 1992.

des armes reviendront avec armes et bagages au pays où ils se mettent à animer des rébellions, car rien n'est prévu pour les accueillir.²³ Par son étendue, ses vastes espaces disposant des refuges, l'espace saharien constitue une terre propice à toutes les actions mafieuses ou de sédition comme celles de rébellion. Ce n'est pas un fait du hasard si on a enregistré dans le passé la concomitance de ces mouvements au Niger et au Mali.

Si les contraintes économiques et sociales difficiles des jeunes Touaregs ont été des facteurs objectifs de frustration et de mécontentement, les velléités hégémoniques libyennes et l'instrumentalisation des Touaregs, à travers la légion islamique (formation militaire et idéologique) ont créé des conditions subjectives et techniques de la politisation de la crise du nomadisme pastoral vers la rébellion armée.

III.2. Le jeu ambigu de la Suisse

Autre facteur exogène mais de portée ponctuelle, le Département Fédéral des Affaires Étrangères (DFAE) suisse participe au financement du MNLA dans le cadre de son « programme de politique de paix en Afrique de l'Ouest ». Le porte-parole du MNLA, Moussa Ag Assarig, reconnaît explicitement cette assistance suisse quand il dit : « La Suisse n'a pas financé autre chose que la réunion de Ouagadougou²⁴ » (De Spuza, 23 juillet 2013 : 6). En réalité, l'assistance suisse est beaucoup plus importante que ne laisse entendre le porte-parole du MNLA. « Les rebelles du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA), écrit De Spuza, mis en déroute par les groupes islamistes au Nord-Mali, se restructurent avec le soutien de la Suisse, pays pourtant connu pour sa longue tradition de neutralité ». Pour André Bourgeot, spécialiste de la zone sahélo-saharienne et des populations touaregs, l'attitude

²³ En janvier 1990, les Algériens préoccupés par l'afflux des réfugiés touaregs dans le Hoggar, ont demandé à Bamako et à Niamey de rapatrier leurs nationaux. 25.000 réfugiés dont 18.000 Nigériens sont ainsi refoulés de l'Algérie (Deschamps, 2000 : 13).

²⁴ Cette réunion s'est tenue les 25, 26 et 27 juillet 2013.

suisse est étonnante. « Le MNLA, écrit-il, revendique, comme objectif principal, une partition territoriale non reconnue internationalement et qu'une immense partie des populations du septentrion malien ne veut pas. (...) Je suis surpris par l'implication du DFAE, les autorités suisses étant officiellement neutres. Cela, renchérit Bourgeot, équivaut à une caution politique » (De Spuza, P. 6).

III.3. Le « printemps » arabe d'Afrique et l'effondrement de l'État libyen

Le vent de démocratisation qui a soufflé dans les pays africains n'atteint les États arabes que ces dernières années. En l'absence d'organisations démocratiques bien structurées, le mouvement tend à être récupéré par les forces islamistes, d'où l'idée de l'islamisation de la contestation politique (...) et l'irrésistible : *déstabilisation de la Libye dont les importants stocks d'armement sont à la portée des intégristes qui peuvent chasser dans les vastes espaces du Sahara, le flux des troupes armées au Mali.*

Après l'élimination du colonel Kadhafi, Paris et Washington décident alors d'aider les Touaregs présents en Libye à regagner leurs pays. À cette étape d'accueil des supplétifs de l'armée libyenne lourdement armée, la démission de l'État malien est flagrante. Alors qu'au Nigér, plus proche de la Libye, les FAN ont procédé à la récupération systématique des armements au moment de la traversée de la frontière, au Mali, les groupes touaregs sont accueillis et installés avec armes et bagages. Pour le groupe Touareg des Kel Ifoghas, le premier à engager la rébellion en 1962, à l'instigation de la France, l'heure du rêve d'indépendance de l'Azawad a sonné.

Principal intervenant en Libye, la France nourrit un objectif stratégique essentiel : la chute de Kadhafi, mais l'après Kadafi et le sort de ses armements ne sont nullement au centre de ses préoccupations.

Le déclenchement de la guerre au Mali et surtout la prise de Konna par les islamistes étale au grand jour les graves conséquences collatérales de l'intervention militaire occidentale en Libye. La position de la France dans la région est gravement menacée à travers la dégradation des droits de l'Homme²⁵, la dislocation du Mali, les risques encourus par Areva qui exploite d'immenses gisements uranifères au Niger et le groupe Bouygues omniprésent dans de nombreux États en Afrique de l'Ouest. C'est aussi l'occasion de récupérer les otages sans payer de rançons.

Ainsi, à travers l'objectif déclaré de son entrée en guerre, à savoir aider le Mali, un pays client, à recouvrer son intégrité territoriale, la France court, en réalité, derrière plusieurs intérêts de grande puissance. L'intervention française a posé la question de la souveraineté à travers l'interdiction faite à l'armée malienne de participer à la reconquête de Kidal et aussi à travers les injonctions du président François Hollande relatives au choix de la date des élections. Mais comparé au risque encouru, on est tenté de se poser une question déjà posée par le Président du Niger, Mahamadou Issoufou, celle de savoir à quoi aurait rimé la souveraineté malienne pour un peuple sous la botte des assaillants. Le président tanzanien et ancien président de l'UA, en visite officielle en France, approuve également l'intervention française. « La France, dit-il, a bien fait d'intervenir au Mali²⁶ ».

Devant le péril imminent aux portes de Bamako et l'inertie de l'UA, il est difficile objectivement de ne pas approuver l'intervention française. Les faits vécus autour du « printemps » font de l'UA, un

25 Outre les lapidations et les amputations de bras, les insurgés ont commis des crimes de guerres inadmissibles. L'acte qui retient l'attention est le meurtre collectif à Aguelok au cours duquel les combattants du MNLA ont froidement égorgé ou fait abattre une centaine de militaires maliens. Ce massacre collectif a soulevé une vive émotion, pas seulement au Mali. Lorsque vous apprenez par exemple que des narco-terroristes occupent les deux tiers du Mali et qu'ils détruisent les mosquées et les tombeaux de saints, mettent le feu à la bibliothèque Ahmed Baba et coupent les mains des gens, votre premier mouvement est d'approuver ceux qui essaient de les mettre hors d'état de nuire (...). Plusieurs personnalités africaines de gauche comme Samir Amin ont salué la promptitude de l'intervention française qui a empêché les assaillants de disposer d'un territoire et de ressources pour étendre le jihad dans tout l'espace sahélo-saharien.

26 Kapres-Grange A., Entretien avec le chef de l'État de Tanzanie, *Jeune Afrique* n° 2716 op.cit. P. 38.

nain politique, d'où son incapacité à prévenir l'intervention en Libye en violation de la souveraineté d'un État africain²⁷. À partir de cette réalité, on peut facilement comprendre l'approbation de l'intervention extérieure par des chefs d'État.

La crise malienne est assurément un événement suivi de près par des pays de l'espace sahélo-saharien désormais connus sous la dénomination des « pays du champ » affecté d'une manière ou d'une autre par les mouvements. Elle est également objet d'une grande préoccupation de la part des puissances occidentales, notamment les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon et évidemment la France, puissance dominante dans la sous-région. L'attaque d'In Amenas a poussé les Américains, les Japonais et les Anglais à se sentir bien plus concernés.

Le Japon, important partenaire économique du Mali, ne peut oublier la mort de dix de ses ressortissants lors de la prise d'otages, d'où une contribution de 120 millions de dollars en soutien à la Misma, lors de la conférence des donateurs que vient d'organiser l'Union Africaine à Addis-Abeba. Tous ces faits rendent compte du caractère international de la crise malienne.

III.4. La faillite de l'État malien

L'État malien, adulé sous les deux mandats d'Amadou Toumani Touré (ATT) par les Occidentaux comme un modèle de démocratie, n'a pas apporté en réalité des changements qualitatifs dans la vie des populations. Le développement des pratiques clientélistes et corruptives a fini par jeter du discrédit sur l'État qui cesse d'être « la chose de tous ».

La faillite de l'État malien est perceptible sur plusieurs plans. On peut citer sa défaillance dans la capitalisation des appuis extérieurs (Lasserre, P. 172-172), D40%

²⁷ Le poids de l'UA sur la scène internationale est si insignifiant que Sarkozy s'est permis de s'opposer à la médiation des chefs d'État africains dans la guerre civile en Libye.

Le sous-équipement de l'armée attestée lamentablement par la bataille du commissariat de Gao contre une dizaine d'islamistes de MU JAO (Lasserre, P. 174).

III.4.1 Le désengagement de l'État et la légitimation de l'autorité des insurgés au Nord

À travers les différents Accords de 1991, le Pacte national de 1992 et l'Accord de 2006, l'État s'est progressivement désengagé du Nord. Le retrait du Nord de l'armée a profité tout naturellement aux combattants des Mouvements et fronts unifiés de l'Azawad. Désormais, l'État malien s'est privé de l'instrument privilégié de l'exercice de sa souveraineté dans cette région en même temps qu'il renforce la position des acteurs armés qui font dorénavant figure de représentants de la population dans le Septentrion.

L'absence de l'État au Nord a créé une situation favorable aux affaires des narcotrafiquants. Véritables maîtres du Nord, ils interviennent jusque dans les affectations des agents de l'État. Leur implication dans le placement des agents de l'État est le gage de la continuation de leurs activités criminelles grâce au contrôle de ce corridor de passage des cigarettes, de la drogue, du carburant, des armes et des migrants. L'expansion sans précédent de l'économie criminelle a mis au-devant de la scène les narcotrafiquants, ce qui a précipité la déliquescence de l'État, car ses représentants locaux n'ont pas d'autres choix que de se mettre sous la tutelle de ces derniers devenus plus puissants à cause de la protection de la haute administration à Bamako. Les sites des réfugiés du Nord servent de caches pour les otages occidentaux dont la libération sous la médiation des hiérarchies de Bamako donne lieu à des rançons où tous les acteurs trouvent leurs comptes. On assiste à l'illégitimité de l'État auprès des populations dans le Nord, du fait de la déliquescence des services publics (santé, école, sécurité, etc.).

Les écoles publiques sont remplacées par les écoles coraniques dirigées par des jihadistes soutenus par des Pakistanais et des Soudanais, eux-mêmes financés par l'Arabie Saoudite intéressée par

la progression du Wahab au Mali (Lasserre et Oberlé, 2013 : 179). Face à la démission de l'État, des groupes de populations organisent leur propre système de défense en s'alliant à tel ou tel groupe armé. Le Septentrion apparaît comme un État dans un État, fait renforcé par des négociations de paix à la reconnaissance tacite lors des négociations d'un territoire du Nord différend du Mali.

L'État s'est sabordé en renonçant à l'exercice de son pouvoir régalien, car l'État c'est le monopole de la violence sur l'ensemble du territoire national, c'est aussi la prestation de services essentiels à la population au regard du niveau de développement politique des sociétés africaines. « L'État, écrit IBK, c'est avant tout le sens de responsabilité, au service de l'ensemble des citoyens. L'État, c'est l'exemplarité qui doit venir d'en haut. L'État c'est l'autorité. Dans des pays aussi fragiles que nos jeunes Nations; l'État se doit d'être fort. Car quand l'État est faible, ce sont les pauvres qui souffrent. Quand l'État est faible, c'est la corruption qui s'installe. Quand l'État est faible, c'est la souveraineté nationale qui est bafouée » (Keita, 18/3/13). La manifestation symbolique de la faillite de l'État malien est donnée par la crise au sein de l'armée attestée par le putsch de Sonogo. « La mutinerie du 21 mars 2012, écrit IBK, qui s'est transformée en coup d'État, et la perte des 2/3 du territoire malien au profit des assaillants, a démontré la faillite d'État au Mali » (Keita op. cit). Cette mutinerie, faut-il le rappeler, résulte de la défaite des troupes maliennes face aux groupes rebelles et jihadistes lourdement armés. La faillite de l'État, notamment dans le Nord-malien, est la conséquence de la mal gouvernance administrative, politique, sécuritaire de cette région et de la mauvaise gestion des Accords de paix.

III.4.2. La sanctuarisation du Nord du Mali par Aqmi et l'essor des mouvements islamistes

Le désengagement de l'État du Nord à la suite des Accords a permis le développement d'une gouvernance locale reposant sur la

violence et la corruption portées par les réseaux de trafic transnational de drogue, des armes, des cigarettes et des personnes. C'est le point de départ à l'installation du groupe Al-Qaïda au Maghreb islamique dans les montagnes des Ifoghas où il mène ses activités criminelles, notamment le kidnapping de ressortissants européens échangés contre des rançons très élevées. Ces activités tolérées par les autorités ont donné à ces groupes des ressources importantes qui leur ont permis, après la chute de Kadhafi, d'acquérir des armements plus performants. Comble de démission, l'État a non seulement accepté de coexister avec des forces armées concurrentes, mais il s'adonne en plus à l'Intermédiation entre les preneurs d'otages et les autorités occidentales pour le paiement des rançons au compte des terroristes : c'est la complicité de l'État qui collabore avec ses groupes criminels sur une partie du territoire national devenu un territoire de non-droit qui va favoriser la sanctuarisation de l'Aqmi. Il peut vaquer à toutes les activités de trafic en tous genres. L'État s'est sabordé en acceptant de cohabiter avec des groupes concurrentiels qui remettent en cause son monopole de la violence légitime et ses fonctions régaliennes.

La sanctuarisation d'Aqmi est aussi et avant tout le résultat de l'insertion des rebelles touaregs dans les circuits mafieux. Leur rôle d'économie de cette activité a transformé l'espace sahélo-saharien en un vaste champ libre des narcotrafiants (Koré, 2010). Et d'autres groupes de narcotrafiants au Nord favorise l'expansion de l'économie criminelle de trafic de drogue, d'armes et des personnes, mais aussi des prises d'otages dont les rançons très élevées viennent alimenter les *Katiba*. Les ressources tracées de l'économie criminelle sont utilisées à l'équipement et la logistique pour des opérations de plus grande ampleur. La multiplication des rapt peut être considérée, de ce point de vue, comme un signe de montée en puissance des mouvements islamistes. Une autre partie des ressources sert à des interventions à caractère social (dons de nourriture, aides, etc.) afin de s'attirer la complicité de la population abandonnée par les pouvoirs

publics. Cette politique sociale d'Aqmi vient en renfort aux actions organisées dans le cadre de la solidarité de type islamique entretenue par les *Ulema* et les ONG financés par les États musulmans. Cette situation rend de toute évidence les populations sensibles au langage des extrémistes²⁸ En quête des ressources conclues avec les indépendantistes du MNLA et les nouveaux jihadistes d'Ansar-Dine, ils trouvent tout autant leur compte dans la conclusion de l'alliance stratégique avec Aqmi car ils sont assurés qu'au moment de la signature de la paix, ils bénéficieront de l'amnistie totale, en plus des programmes avantageux d'insertion dans l'administration²⁹

III.4.3. La politique de diviser pour régner, ethnicité, banalisation de la violence

L'État a procédé à l'émiettement des tribus en utilisant les dividendes de l'intégration ; c'était un moyen pour lui de diviser pour régner, ce qui complique les conflits de positionnement et les tensions.

Le déficit démocratique et l'échec de la décentralisation de l'État favorisent l'élection pour s'assurer des points d'appui au sein de l'aristocratie.

Le modèle de la démocratie consensuelle à la malienne place les éléments des chefferies traditionnelles par le jeu de trucages à la tête des institutions locales, ce qui a vidé la décentralisation de toute substance en raison du problème de la représentativité. C'est la désaffection des populations vis-à-vis de l'État, d'où la crise sociale et politique

Les travers de la politique du gouvernement d'ATT avec la caution de la classe politique ont affaibli l'État du Mali. Le « modèle malien » caractérisé par l'absence de toute opposition politique et de vrai contrôle citoyen a conduit à l'institutionnalisation d'une corruption

²⁸ On sait que la paupérisation et la précarité provoquent la « lumpem prolétarisation » et par conséquent, la prédisposition à n'importe quelle aventure, car le démuné à l'extrême n'a rien à perdre.

²⁹ Le Colonel Lawal Koré parle d'institutionnalisation post-conflit de l'impunité, Cf. *La rébellion touareg au Niger - Raisons de persistance et tentatives de solution*, Paris, L'Harmattan, 2010, 152 p.

systémique et celle d'un laxisme assourdissant de la classe politique décidée à se servir plutôt qu'à servir les citoyens. Selon Ibrahim Boubacar Keita (IBK), durant plus d'une décennie, le Mali a vécu sur l'illusion d'être une démocratie exemplaire en Afrique, alors que son système politique est fortement gangrené par de nombreuses déficiences au point qu'au terme des scrutins de 2002 et 2007, l'État du Mali a pu décrocher la palme d'or de la corruption électorale. C'est un pouvoir élu sur des bases frauduleuses et de ce fait, il met tout en œuvre pour se maintenir, notamment le clientélisme tous azimuts ; c'est le point de départ du « consensus à la malienne », synonyme de corruption généralisée et de banalisation de l'État qui entraînent l'État au renoncement de l'exercice de ses prérogatives régaliennes.

Le système politique fondé sur « le consensus à la malienne » d'Amadou Toumani Touré adulé par les partenaires techniques et financiers (PTF) s'est caractérisé finalement par « l'incrustation d'une corruption systémique dans tous les secteurs d'activités (Justice, Éducation, Santé, foncier, Armée...) C'est le délitement des valeurs morales avec le triomphe de la logique du tout et tout de suite. Pour la rumeur populaire, la corruption systématique a culminé avec le détournement de l'aide internationale destinée au traitement des malades du sida. L'acte sensationnel ne doit pas pourtant occulter le rôle de l'État dans le jeu d'intermédiaire entre les preneurs d'otages et leurs États. « Dans ce système, écrivent Lasserre et Oberlé, l'argent transite par la présidence malienne avant d'être distribué aux intermédiaires qui prélèvent leur dîme et remettent l'argent aux groupes armés » (Lasserre et Oberlé, 2013 : 122).

The Committee has reviewed the report of the subcommittee on the activities of the Central Intelligence Agency during the period from October 1, 1962 to September 30, 1963. The report contains information which is highly sensitive and confidential in nature and the disclosure of which could be injurious to the national defense.

The Committee has determined that the report should be classified "Confidential" and that it should be restricted to the members of the Committee and the staff of the subcommittee.

The Committee has also determined that the report should be made available to the Senate and the House of Representatives in a classified and restricted form. The report should be made available to the Senate and the House of Representatives in a classified and restricted form.

The Committee has also determined that the report should be made available to the Senate and the House of Representatives in a classified and restricted form. The report should be made available to the Senate and the House of Representatives in a classified and restricted form.

The Committee has also determined that the report should be made available to the Senate and the House of Representatives in a classified and restricted form. The report should be made available to the Senate and the House of Representatives in a classified and restricted form.

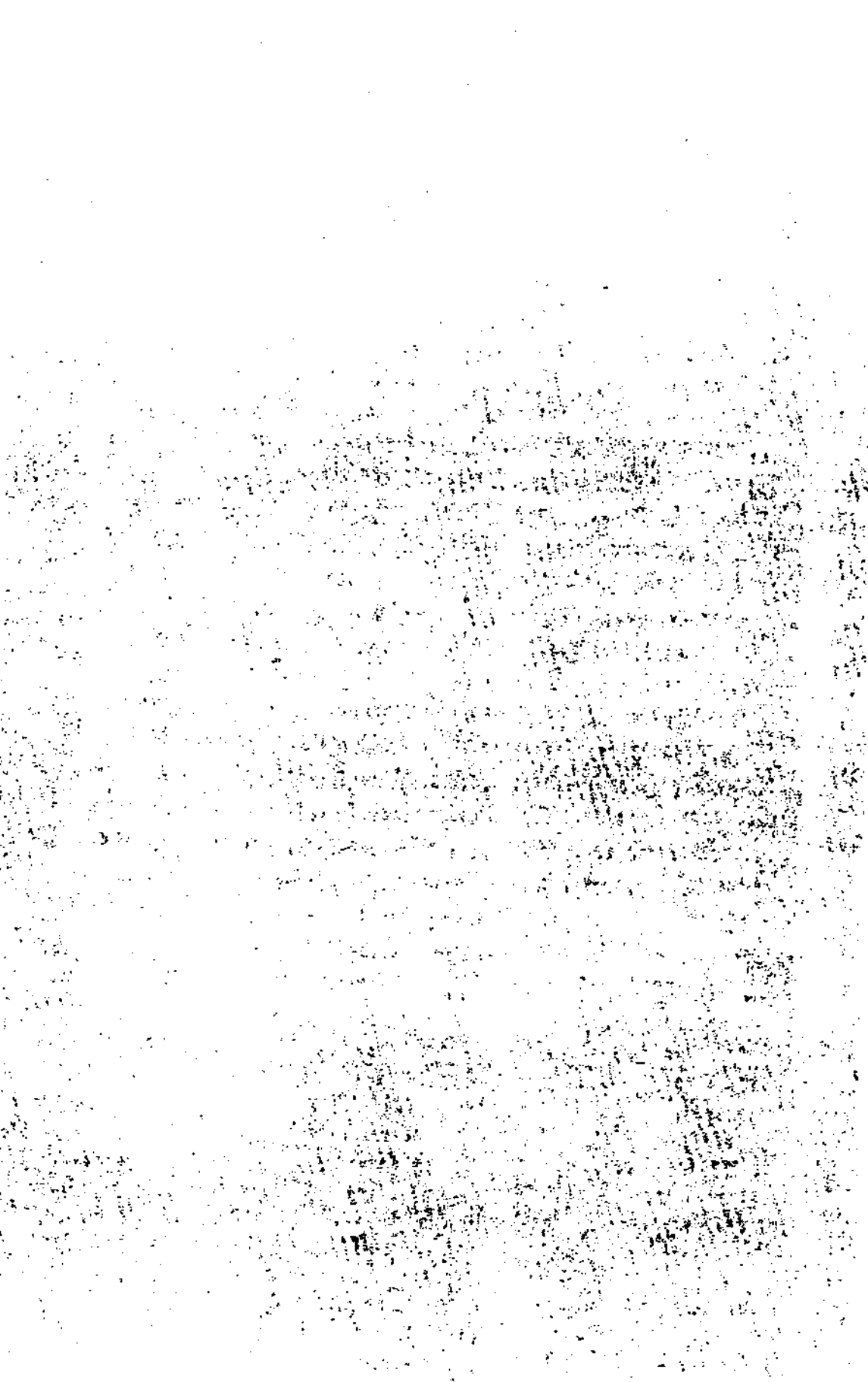
The Committee has also determined that the report should be made available to the Senate and the House of Representatives in a classified and restricted form. The report should be made available to the Senate and the House of Representatives in a classified and restricted form.

The Committee has also determined that the report should be made available to the Senate and the House of Representatives in a classified and restricted form. The report should be made available to the Senate and the House of Representatives in a classified and restricted form.

Conclusion

La crise du Mali, entretenue par les rébellions touaregs dont l'origine remonte à 1962, a trop duré et a valu au pays un lourd tribut en vies humaines, en biens et en ressources financières.

La dernière crise résultant de l'intervention française en Libye s'est aggravée à la suite de la participation des extrémistes religieux aux côtés des irrédentistes touaregs. Dans ce conflit, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. En d'autres termes, dans les tentatives d'élucidation de la crise malienne, les facteurs conjoncturels comme l'intervention occidentale ne doivent pas faire perdre de vue leur caractère structurel lié à la crise du nomadisme pastoral dont le début remonte à la domination coloniale. La faillite de l'État postcolonial se traduisant par son incapacité à trouver les remèdes appropriés à l'attente démocratique et socio-économique des populations, la mauvaise gestion des accords de paix et les jeux des puissances occidentales et régionales facilités par l'inertie de l'UA et de la CEDEAO, expliquent l'ampleur prise par l'évènement.



RÉFÉRENCES

- Bourgeot A.**, *Le désert quadrillé des Touaregs au Niger*, Labo d'anthropologie sociale, CNRS-EHESS
- Groca bada**, Malica (envoyé spécial), « Un pays à vau-l'eau », In *Jeune Afrique*, Hebdomadaire international indépendant t. n° 2716 du 27 janvier 2013, Spécial Mali, *l'Afrique sous le choc*, p. 28.
- « Contribution a l'analyse de la situation », Brochure conçue à l'intention du Gouvernement de la République du Niger par un groupe d'enseignants chercheurs de l'Université Abdou Moumouni 2007, Niamey, Octobre 2007, 66 p.
- Coquery-Vidrovitch C.**, rééd 1992, *Afrique noire : Permanence et rupture*, Paris, L'Harmattan, 450 p
- Deschamps A.**, Niger 1995, *Révoltes touaregs- Du cessez-le-feu provisoire à la paix définitive*, Paris, L'Harmattan, 2000, 161 p.
- Hureiki J.**, « Enjeux sanitaires en milieu touareg et mercantilisme occidental », In Bourgeot A., 1999, *Horizons nomades en Afrique sahélienne-Sociétés, développement et démocratie*, Paris, Karthala, Pp 183-199.
- Jeune Afrique Spécial N° 2718** du 27 janvier au 2 février 2013, Pp 22-23.
- Ki-Zerbo J.**, 1974, *Histoire de l'Afrique d'Hier et de Demain*.
- Koré** (Colonel Chegou Lawal), *La rébellion touareg au Niger – Raisons de persistance et tentatives de solution*, Paris, L'Harmattan, 2010, 151 p.

**QUELS DÉRIVATIFS DURABLES
À LA CRISE MALIENNE ?**

—————ooo0ooo—————

Issoufou Yahaya

Introduction

Rarement un pays africain a fait les gros titres de l'actualité internationale comme le Mali, pays enclavé du Sahel de 1.240.000 km² et de 13 millions d'habitants, depuis que les deux tiers de son territoire ont été conquis en mars 2012 par les Islamistes d'AQMI (al-Qaïda au Maghreb Islamique), du Mujao (Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest) et d'Ansar-Dine. Cette conquête s'est opérée à la faveur du soutien que les trois groupes terroristes ont apporté aux indépendantistes touaregs qui ont créé le MNLA (Mouvement National de Libération de l'Azawad) en décembre 2011. En effet, dans la foulée de la défaite du Président libyen Mouammar Kadhafi qu'ils ont soutenu lors de l'insurrection à la faveur du printemps arabe, les Touaregs maliens étaient revenus au bercail avec armes et bagages en juillet 2011, où les autorités politiques les ont bien accueillis, avec beaucoup de naïveté.

Dans la même allure, ces refoulés maliens ont créé le MNLA qui, seulement quatre mois plus tard, avec l'appui de ses nouveaux alliés, chassa l'armée malienne du nord du pays et occupa les principales villes Kidal, Gao et Tombouctou, et allant jusqu'à déclarer l'indépendance de l'Azawad, la région nord du territoire malien, le 6 avril 2012. Ainsi s'établit ce que la communauté internationale dénomma « la crise malienne » dont le coup d'envoi a été l'attaque des positions armées maliennes et la prise d'Aguelhok le 17 janvier 2012. Durant dix-huit mois, le pays allait connaître une crise multidimensionnelle dont la présente publication, à défaut de matériaux scientifiques qualitatifs et quantitatifs, est une réflexion sur les différentes issues

de sortie durables. Ainsi donc, indiquer les dérivatifs durables à la crise malienne revient à mettre sur la table le remède, la solution, les clefs et les codes adaptables aux turbulences mi-structurelles, mi-conjoncturelles qui ont secoué le Mali et déstabilisé le Sahel. D'autant que cette crise est à la fois politique, sociale, militaire, économique et institutionnelle.

La présente publication est structurée autour de deux points. Le premier met en exergue les éléments essentiels qui permettent de comprendre les enjeux de « la crise malienne » et qui ont débouché sur l'intervention militaire française. Le second point est une analyse sur les issues crédibles pour l'avènement d'un Mali viable aux plans interne et international.

I- LES CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DE LA CRISE MALIENNE

Sans remonter aux soubresauts qui ont accompagné l'indépendance des colonies subsahariennes françaises et créé des frontières sans aucune considération des populations locales, confinées dans des territoires à l'intérieur desquels elles sont condamnées à vivre en rupture avec leur mode de vie ancestral, la crise malienne, dans sa dynamique actuelle, résulte de facteurs internes, mais aussi externes. Elle est inédite par l'abondance et la diversité des acteurs impliqués. Sur le plan interne, après avoir été un modèle de démocratie de 1992 à 2002, puis avoir connu une alternance avec l'arrivée du Président Amadou Toumani Touré (ATT) qui n'avait pas de parti politique, la démocratie malienne s'est graduellement fragilisée, ainsi que l'ensemble de l'édifice institutionnel malien. Un régime de connivence et de compromission s'est mis en place, sans opposition politique véritable, la quasi-totalité des partis se sont coalisés pour plébisciter Toumani Touré au sommet de l'État, au détriment de la bonne gouvernance politique et économique. Par les différents accords de paix signés entre le pays et les groupes rebelles touaregs, du fait d'une décentralisation mal mise en œuvre, l'État s'est retiré des zones nord du pays, laissant le terrain aux islamistes, aux terroristes et aux trafiquants. « Depuis une dizaine d'années, l'Afrique de l'Ouest est devenue une des plaques tournantes du trafic de cocaïne latino-américaine vers l'Europe, profitant de la pauvreté et de la faiblesse étatique des pays de la région. La drogue arrive par bateau dans le Golfe de Guinée ou par avion par des vols directs Venezuela-Mauritanie ou Mali,

avant d'être stockée ou redistribuée, par la route, notamment via le Sahel, vers les rives sud de la Méditerranée » (*Jeune Afrique*, 10 mars 2013).

Une décennie plus tard, lorsque les insurgés libyens, avec l'appui des Occidentaux, ont eu raison du régime de Kadhafi, les Touaregs que celui-ci a toujours chéris et instrumentalisés et qui ont combattu à ses côtés, ont été contraints de quitter ce pays dans lequel ils ont longtemps vécu, au point de devenir le leur. Deux principales destinations s'offraient à eux, le Niger et le Mali. Rentrés au « bercail », le Niger a conditionné leur retour à leur désarmement ; le Mali au contraire, ne s'est soucié de rien, leur offrant gîte et couvert, fermant les yeux sur les armes sophistiquées en leur possession. Peu de temps après, un front armé est né, le MNLA qui, très rapidement, avec l'appui des Jihadistes, ne tarda pas à humilier et chasser l'armée malienne pour occuper une à une les villes du nord, jusqu'à prendre possession des deux tiers du pays, laissant les autorités confinées au sud et la communauté internationale médusées. Surtout que, comme pour compliquer la situation, un coup d'État est intervenu en mars 2012, balayant Amadou Toumani Touré et son régime corrompu. Il faut dire que « l'argent de la drogue crée des complicités inédites et génère une corruption endémique dans toute la région du Sahel » (*Atlantico*, 18 mars 2013). Toutefois, le putsch n'a jamais su se faire accepter de la communauté internationale. Celle-ci fit preuve de gymnastique politique et imposa, le 12 avril, un président par intérim (violemment agressé le 21 mai) et un premier ministre de transition, tout en maintenant une Assemblée nationale factice et *in fine* un gouvernement d'union nationale en août, qui ne sont pas, il est vrai, parvenus à masquer l'ombre des putschistes. Avec une classe politique et une armée divisées ainsi que des institutions sans réelle légitimité, le Mali était totalement à genoux.

Sur le plan externe, trois facteurs méritent sommairement d'être retenus : la guerre civile en Libye, le terrorisme international dont

l'Algérie fut l'un des relais et enfin le narcotrafic. La crise malienne est une conséquence directe de la « révolution libyenne » déclenchée le 15 février 2011 dans le sillage du printemps arabe commencé en Tunisie. La « guerre libyenne » menée par les Occidentaux à la faveur de la Résolution 1973 des Nations Unies, a déstabilisé les pays du Sahel comme le Mali qui, du fait des différents accords de paix et de la décentralisation qui en est issue, avait perdu le contrôle de la partie septentrionale de son territoire. Celle-ci a été progressivement envahie par les Islamistes qui ont quitté les maquis algériens dans lesquels ils étaient combattus, pour se réfugier plus au sud où ils prirent rapidement le contrôle des trafics en tous genres et développèrent une industrie de kidnapping, profitant au maximum de la dimension géopolitique qu'offre le nouveau cadre. Créé en août 1998 par Hassan Attab, le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC), issu des Groupes Islamiques Armés (GIA), fit allégeance à al-Qaïda le 11 septembre 2003 et devint AQMI. Le GSPC connut plusieurs Émirs (chefs) dont Abdelmalek Droukdal, et a même procédé à un « découpage territorial » avec des Katibat (régions) dont celle du Sahel. Abdelhamid Abou Zeïd, à la tête de la katiba *Tareq Ibn Ziyadou El Fatihine* créée en 2003 dans la 5^e région (nord-est de l'Algérie), étendit son « empire » jusqu'au Sahel (6^e région sous le contrôle de Mochtar Belmochtar alias Khaled Abou al-Abès, alias Belouaeralis MBM), la branche saharienne (l'« Émirat du Sahara » *Imaratou Es-Sahra*), concrétisant de fait la marque du terrorisme, ignorant complètement les limites territoriales. Depuis l'enlèvement de 32 touristes en février-mars 2003 par les éléments du GSPC dans le sud algérien, depuis que celui-ci a fait allégeance à Al-Qaïda, toute la région du Sahel est considérée comme une zone rouge, un asile d'Al-Qaïda, un lieu de déploiement, de recrutement, de contrebande et de repos où se réfugient les terroristes du GSPC. Les dirigeants d'AQMI sont de grands trafiquants d'armes et de véhicules tout-terrain volés à la lisière du Sahara et du Sahel.

MBM par exemple, est plus proche du grand banditisme (trafic de drogue, de cigarettes, rackets, vols en tous genres) que du combat idéologique ou politico-religieux. La prise d'otage des 32 touristes a rapporté à MBM et à al-Para entre 5 et 6,6 millions d'euros, leur ayant permis d'une part de s'équiper en véhicules tout-terrain et en équipements divers dont des téléphones satellitaires et des GPS, et d'autre part de prendre certaines libertés, allant jusqu'à s'affranchir de la tutelle de la hiérarchie.

Se spécialisant dans le kidnapping, MBM enleva successivement : le 14 décembre 2008, au Niger, le diplomate canadien Robert Fowler et son adjoint Louis Guay ; le 22 janvier 2009 le britannique Edwyn Dyer, les Suisses Werner Geiner et Gabriella Greiner et l'Allemande Marianne Petzold, à la frontière nigéro-malienne ; Pierre Camatte libéré le 23 février 2010 ; 7 ressortissants français, togolais et malgache travaillant sur le site minier d'Arlit au Niger, le 16 septembre 2010 ; Vincent Dolory et Antoine de Léocour, deux jeunes Français, le 8 janvier 2011 à Niamey...

Le nord du Mali devient ainsi le lieu de connexion entre les produits de contrebande, le trafic de drogue, de cigarettes, d'armes et même d'êtres humains, puisque servant de caches d'otages. Au-delà des trafics en tous genres, s'ajoutent la criminalité organisée (blanchiment d'argent), le banditisme et le terrorisme. Le MNLA qui leur a servi de strapontin contre l'armée régulière, allait faire les frais de sa naïveté et de l'agenda des Islamo-terroristes. En effet, les principaux acteurs de ces activités crapuleuses (AQMI, le Mujao et Ansar-Dine) ont facilement défait et chassé le MNLA : de Gao en mars par le Mujao, de Kidal en mai par AQMI et de Tombouctou en juin 2012 par Ansar-Dine. « Ses volontés d'indépendance lui ont aliéné la communauté internationale et son manque de finances l'a rendu incapable de s'opposer à Ansar-Dine, une autre rébellion touareg, et au Mujao. Depuis avril (2012), le MNLA a perdu ses bastions dans le

Nord. D'abord Tombouctou à peine conquise, puis Kidal, il y a deux mois et enfin Gao », (Le Figaro.fr du 4 juillet 2012).

Si Ansar-Dine prône un islam rigoriste, le Mujao son allié et « filiale » d'AQMI, un mouvement terroriste, lui, propose du trafic de drogue. Grâce aux rançons de la libération des otages, AQMI s'est constitué un trésor de guerre confortable au point, d'une part, de s'acheter des complicités politico-administratives larges, et d'autre part, d'imposer son idéologie jihadiste et antioccidentale. Contrôlant chacun une ville majeure du nord du Mali, AQMI, le Mujao et Ansar-Dine se sont illustrés par l'application de la Sharia et la destruction des monuments historiques, indignant le monde entier, donnant une image rétrograde de la religion musulmane.

La communauté internationale ne tarda pas à réagir, d'abord la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ensuite l'Union Africaine (UA) et enfin les Nations Unies (ONU). Mais c'est la France qui joua le rôle décisif qui desserra l'étau autour du Mali, libéra les villes occupées une à une et écarta définitivement la menace sur la partition du pays, malgré l'ambiguïté autour de Kidal. L'opération « Serval » coupa court aux tergiversations de la Communauté internationale et son efficacité s'est traduite sur le terrain même par la libération fulgurante des principales villes maliennes : « avec le soutien de la France, l'armée malienne lance une contre-offensive de grande envergure et réussit à reprendre aux insurgés islamistes le contrôle de Konna (le 18 janvier), Diabali et Douentza (le 21 janvier), Gao (le 26 janvier), Tombouctou (le 30 janvier) », (Rfi.fr).

II- L'INTERVENTION FRANÇAISE

Selon Vincent Jauvert avec Sarah Halifa-Legrand du « *Nouvel Observateur* » en date du 7 février 2013, le compte à rebours de l'opération « Serval » commence dès le 15 mai 2012, jour de

l'investiture de François Hollande. Après la destruction très médiatisée de sept mausolées à Tombouctou, le représentant français à l'ONU, Gérard Araud, avait réussi à faire adopter une première résolution coercitive sur le Mali le 7 juillet 2012. Mais le texte négocié est très prudent : le Conseil de Sécurité s'était déclaré prêt à autoriser le déploiement d'une force africaine de stabilisation au Mali. Dans la foulée, une nouvelle résolution est adoptée, le 12 octobre. Elle prévoit, à terme, le déploiement au Mali d'une force africaine dirigée par la CEDEAO : la Mission internationale de soutien au Mali (Misma). Mais là encore, le texte ne satisfait personne. Le 20 novembre, le Conseil de Sécurité vote une troisième résolution, qui prévoit, enfin, le déploiement effectif de la Misma au Mali.

Convaincus que les Français n'interviendraient pas (quelques jours plus tôt le président centrafricain Bozizé a été lâché par la France), le 6 janvier, l'offensive des Jihadistes se mit en marche. Les Français enregistrant les mouvements des groupes jihadistes vers le sud, décidèrent d'agir. Le 10 janvier, François Hollande décida d'intervenir, constatant que les trois groupes, organisés en de multiples troupes d'une vingtaine de pick-up réparties sur 200 kilomètres, ont chassé l'armée régulière de la ville de Konna et franchi la frontière symbolique entre le nord et le sud du Mali. Les Jihadistes ont-ils voulu descendre jusqu'à Bamako, située à 650 kilomètres de là, et s'emparer de la capitale, et à partir de là, de tout le Sahel ?

Selon le Président François Hollande, lors de la présentation des vœux à la presse, l'intervention française visait principalement trois objectifs : « arrêter l'agression terroriste », « sécuriser Bamako » et permettre au Mali de préserver son « intégrité territoriale ». François Hollande ajoute : « la France n'a aucun intérêt au Mali, elle ne défend aucun intérêt économique au Mali, elle est au service de la paix ». On peut même ajouter que c'est une guerre contre le terrorisme visant à éviter la création d'un « Sahelistan » aux portes de l'Europe. Toutefois, un constat réaliste s'impose. Depuis 50 ans, l'État français a accordé une soi-disant « indépendance » à ses anciennes colonies

d'Afrique. En réalité, il n'a pas cessé de piller leurs richesses. C'est donc la sécurité des grands groupes comme Areva, Bolloré, Bouygues ou Total, qui font leurs profits sur le dos des populations africaines, que la France est venue en Afrique défendre à la « source ». Car, au-delà des justifications humanitaires et sécuritaires, se pose la question des intérêts économiques de la France dans cette intervention. En effet, l'implication de la France au Sahel est étroitement liée à la préservation de ses intérêts économiques. Notons que Serval a coûté plus de 200 millions d'euros depuis son lancement, le 11 janvier au début du mois de mai 2013. Comme le dit Robert Hue, c'est l'intérêt futur de l'Europe qui se joue au Mali, un pays aux très forts potentiels, que la géographie a placé comme clé de voûte de tout l'ouest du Sahel.

Ce sont ses intérêts économiques et son influence politique de puissance impérialiste dans toute la zone subsaharienne qui sont en jeu. Cette guerre garantira les profits des capitalistes français qui veulent continuer de contrôler l'uranium (Niger) et les richesses minières du Sahel. Au Mali même, Areva veut obtenir l'exploitation des quelque 5.000 tonnes d'uranium de Falea, à 350 kilomètres de Bamako. Le pétrole récemment découvert au nord du Mali, déjà concédé à la société algérienne Sonatrach, est aussi l'objet de convoitises. Bien préparée et remarquablement exécutée, l'intervention « Serval » permet aussi de légitimer la présence contestée de l'armée française dans la région et de libérer, dans la mesure du possible, ses otages.

Cette crise malienne met à nu l'échec de la CEDEAO et de l'Union Africaine qui en ont fait leur « affaire » et dont les 54 pays ont été incapables de faire ce que la France toute seule et en toute responsabilité a réalisé, en souvenance de l'histoire, dirait-elle. Ces deux institutions africaines ont tout de même, après moult tergiversations, pris le train de la guerre contre les Jihadistes en marche, en mettant leurs militaires au service du Mali. C'est surtout le Tchad (ne faisant pas partie de la CEDEAO) qui fit preuve d'engagement militaire au Mali avec une armée aguerrie et équipée.

Maintenant que la menace est écartée, que faire ?

III- QUE FAIRE POUR STABILISER LE MALI ET LE RENDRE VIABLE ?

Les problèmes du Mali sont à la fois conjoncturels et structurels et ne sauraient, de ce fait, être solutionnés à l'échelle de la transition qu'il connaît en ce moment même. Ces problèmes sont le plus souvent exprimés par des non Maliens. Ce sont les chefs d'État de la CEDEAO, de l'Union Africaine, de la France ou encore les responsables en charge des Organisations internationales qui s'arrogent ces attributions, comme si la perte d'une partie du territoire a fait perdre la parole aux Maliens. En réalité, les autorités de la transition n'assurent pas le contrôle de la junte militaire responsable du coup d'État condamné par la communauté internationale. Il leur faut, le plus souvent, jouer à l'équilibrisme pour prendre la moindre décision sans heurter les putschistes auxquels on prête une complicité dans la « bastonnade » dont a été victime le président par intérim. De ce fait, la question malienne, en son volet paix, se trouve entre les mains du médiateur de la CEDEAO, le président du Burkina Faso, qui se démène pour rapprocher les différents bords maliens, par le dialogue. Sur le plan sécuritaire, la France est en première ligne, par son engagement et sa diplomatie. L'Union Africaine, l'Union Européenne et les Nations Unies sont aussi très impliquées à des degrés divers dans le dénouement de cette crise qui est un défi à la Communauté internationale. Les différentes contributions sont financières, matérielles et humaines.

Exprimés de l'intérieur du Mali, les problèmes qui assaillent cette terre chargée d'histoire sont de plusieurs ordres. Selon le président de la transition Dioncounda Traoré, lors de la conférence des donateurs, tenue le 15 mai à Bruxelles, le Mali connaît « *des problèmes de gouvernance, de décentralisation, l'inadaptation de son outil de défense et de sécurité, des problèmes de développement, la refondation même de l'État [et] impliquent des solutions à moyen et long terme*

qui ne peuvent être réglées par une transition ». Ces problèmes sont conjoncturels et structurels. À court terme, sans être exhaustifs, les problèmes qui se posent au Mali sont inhérents à l'emploi, à la sécurité, à la gouvernance politique et aux droits humains. Les 3 milliards 250 millions d'euros promis par les partenaires internationaux le 15 mai ont été soumis à au moins deux conditions : d'abord la résolution des aspects politiques de la crise, ensuite l'organisation des élections présidentielles transparentes avant fin juillet. Quelle serait la portée de ces présidentielles auxquelles les partenaires du Mali, en particulier la France (qui a promis 280 millions d'euros) et l'Union Européenne (520 millions d'euros) tiennent tant ? Le Mali a sombré du fait de la mal gouvernance, les institutions ont été dévoyées, les hommes politiques réduits au silence ou à la complicité, l'État s'est retiré d'une bonne partie du territoire, la corruption et le narcotrafic à grande échelle ont gangrené le tissu politique et économique.

Les secteurs les plus touchés ont été la production agricole et le tourisme, l'hôtellerie et le bâtiment. Pour rappel, l'économie malienne est basée sur la culture et la commercialisation du riz, du coton et de l'or. Dans l'immédiat, ses besoins sont éducatifs, sanitaires et financiers. Sur les deux tiers du pays, l'instruction s'est brutalement interrompue, sinon transformée par l'idéologie des nouveaux maîtres. De ce fait, le Mali a le devoir de rétablir son système éducatif sur les régions concernées. Il en est de même en ce qui concerne la santé, l'emploi et la relance des activités économiques qui ont beaucoup souffert de la partition du Mali. Le pays a aussi besoin d'infrastructures pour développer autant le sud que le nord du pays. À moyen terme, une réforme de l'État s'impose à tous les niveaux. Au niveau politique, les acteurs politiques, sociaux et militaires doivent définitivement mettre fin à leur querelle de clocher. Au-delà de la bonne gouvernance, un processus politique de réconciliation nationale doit être engagé et mené à terme. S'impose aussi la nécessité d'un gouvernement d'union nationale pour une durée raisonnable de

deux à trois ans, pour cimenter le peuple malien et gérer dans ses seuls intérêts. Des institutions viables et crédibles doivent être mises en place et jouer pleinement leurs rôles. Plus que jamais, le Mali a besoin du soutien des partenaires pour créer des emplois, car, selon les experts du FMI, il y a une explosion démographique à vue et un chômage massif, surtout celui des jeunes auquel il convient de prendre des mesures anticipées.

Sur le plan sécuritaire, le soutien de la Communauté internationale doit se poursuivre. La Résolution 2100 des Nations Unies vote l'envoi de 12.600 casques bleus dans le cadre de la Mission des Nations Unies au Mali (MUNISMA). Mais le soutien des Nations Unies et de l'Union Européenne doit être total dans le cadre d'une réforme indispensable du secteur de Sécurité (RSS). Celle-ci doit être menée en profondeur pour qu'émerge une nouvelle armée malienne inclusive, solide et républicaine, représentative de tout le peuple malien. Le processus de Désarmement, Démobilisation Réintégration (DDR) doit être engagé avec les indépendantistes de Kidal qui sont des Maliens et avec lesquels la paix peut se faire, dans l'intérêt du Mali qui a besoin de l'assistance technique sous toutes ses formes et de la confiance des partenaires. Il faut impérativement redéployer l'État dans les régions nord, tout en acceptant et intégrant les membres du MNLA et conduire le processus de décentralisation à terme, sans toutefois aliéner l'État dans ses attributions régaliennes. La Résolution 2085 du 26 décembre 2012 engage d'ailleurs le gouvernement malien à mener parallèlement un processus de réconciliation politique et des négociations avec ceux des groupes du nord du pays qui se dissocieraient du terrorisme.

Aussi, la stabilisation du pays passe par l'avènement d'un État de droit. À cette fin, le processus électoral doit être également mené jusqu'à son terme afin de doter le pays de représentants légitimes et crédibles. Sur ce point, aucune précipitation ne doit s'imposer, afin que des scrutins crédibles et transparents soient organisés, créant de

facto la confiance entre les acteurs politiques et sociaux. Sur le plan économique, la bonne gouvernance s'impose. Elle se caractérise notamment par la participation et la responsabilité, par l'efficacité et l'équité. Elle doit assurer la primauté du droit et veiller à ce que les priorités politiques, sociales et économiques soient fondées sur un large consensus et que les voix des plus démunis et des plus vulnérables puissent se faire entendre dans la prise des décisions relatives à l'allocation des ressources nécessaires au développement. Enfin, les acteurs régionaux et internationaux plus ou moins concernés (Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, France, Niger...) doivent adopter des positions claires et faciliter l'inclusion du peuple malien, doter la MISMA et la MUNISMA des moyens conséquents et leur donner un mandat clair et opérationnel.

À long terme, le Mali nécessite une réforme complète de l'État. À ce titre, tous les secteurs de sa gouvernance et de son développement doivent être revus et corrigés de telle sorte que les démons de la division, de la corruption et de l'affairisme soient expurgés. Il y va de sa stabilisation à moyen et long terme. Bâtir des institutions politiques viables, garantir des infrastructures, assainir la gouvernance politique et économique, construire un État de droit et initier des projets de développement pour assurer des emplois pérennes, autant de défis et d'enjeux pour le Mali. Au-delà de gagner la guerre qui est encore loin d'être terminée, le Mali doit surtout résolument s'engager à gagner la paix.

facto la confiance entre les acteurs politiques et sociaux. Sur le plan économique, la bonne gouvernance s'impose. Elle se caractérise notamment par la participation et la responsabilité, par l'efficacité et l'équité. Elle doit assurer la primauté du droit et veiller à ce que les priorités politiques, sociales et économiques soient fondées sur un large consensus et que les voix des plus démunis et des plus vulnérables puissent se faire entendre dans la prise des décisions relatives à l'allocation des ressources nécessaires au développement. Enfin, les acteurs régionaux et internationaux plus ou moins concernés (Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, France, Niger...) doivent adopter des positions claires et faciliter l'inclusion du peuple malien, doter la MISMA et la MUNISMA des moyens conséquents et leur donner un mandat clair et opérationnel.

À long terme, le Mali nécessite une réforme complète de l'État. À ce titre, tous les secteurs de sa gouvernance et de son développement doivent être revus et corrigés de telle sorte que les démons de la division, de la corruption et de l'affairisme soient expurgés. Il y va de sa stabilisation à moyen et long terme. Bâtir des institutions politiques viables, garantir des infrastructures, assainir la gouvernance politique et économique, construire un État de droit et initier des projets de développement pour assurer des emplois pérennes, autant de défis et d'enjeux pour le Mali. Au-delà de gagner la guerre qui est encore loin d'être terminée, le Mali doit surtout résolument s'engager à gagner la paix.

Conclusion

Avant la crise qui a duré dix-huit mois, le Mali était dans une phase de dynamisme : un pays qui a connu pacifiquement l'alternance politique, ce qui est rare pour être souligné en Afrique, mais qui s'est retrouvé, petit à petit, grugé par la mal gouvernance, le terrorisme et la criminalité organisée, au point d'avoir frôlé la faillite. En ce 25 mai 2013, le Mali semble tiré d'affaire. Au-delà du Mali, l'intervention française a été salutaire pour tout le Sahel qui reste, malgré tout, fragile. La médiation engagée par le Burkina Faso entre les autorités maliennes et les indépendantistes de Kidal connaît des avancées. Sur ce point, la position de la France doit être claire, car il ne saurait y avoir deux armées dans le même pays. Le Mali doit être un et indivisible.

À présent, et dans l'immédiat, le plus urgent pour le Mali est la relance de l'économie, même si la communauté internationale le presse d'organiser des élections présidentielles. Ensuite, le système sécuritaire doit être réformé pour incarner les valeurs de la République. Enfin, une réforme profonde de l'État doit intervenir à moyen et long terme. Un pays sécurisé et économiquement sur les rails peut organiser des élections pour se doter des représentants et des institutions légitimes et crédibles, à même de faire face aux nombreux défis de développement. Ainsi donc, le Mali se doit, comme le souligne le Rapport 2013 de **International Crisis Group**, de « sécuriser, dialoguer et réformer en profondeur ».

Bibliographie

- Ambroise Dakouo, Modibo Keita**, *Gouvernance participative et pratiques démocratiques au Mali*, Paris, L'Harmattan, mai 2013, 176 pages.
- Amel, Bliidi**, « Un pacte entre la mafia de la cigarette et les terroristes », *Le Quotidien d'Oran*, 3 avril 2005.
- Antil, Alain**, « Contrôler les trafics ou perdre le Nord », Note de l'IFRI, 2010.
- Atlantico** « Crise au Mali, la guerre du narcotrafic contre l'Occident », 18 mars 2013.
- Daniel, Serge**, *AQMI, l'Industrie de l'enlèvement*, Paris, Fayard, Février 2012.
- Diffalah, Sarah**, « Mali, l'arsenal des islamistes en question », *Le Nouvel Observateur*, 10 janvier 2013.
- Galy, Michel** *La guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara : enjeux et zones d'ombre*, Paris, La Découverte, 2013, 144 pages.
- International Crisis Group**, Mali *sécuriser, dialoguer et réformer*, Rapport Afrique n° 201, 11 avril 2013.
- Jeune Afrique** « Le conflit malien perturbe le trafic de cocaïne vers l'Europe », 10 mars 2013.
- Jeune Afrique**, « Mali : les dessous d'un contrecoup d'État manqué », 7 mai 2012.

Lasserre, Isabelle et Oberlé Thierry *Notre guerre secrète au Mali*, Paris, Fayard, 2013, 248 pages.

Le Figaro.fr du 04 juillet 2012.

L'Express du 20 janvier 2013.

Peuzzi, Jean-Luc « Physionomie et enjeux des trafics dans la bande sahélo-saharienne », *Note de l'IFRI*, 2010.

Rapport du secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Mali, S/2012/894, 29 novembre 2012.

Traoré Abdou, *Comment meurt l'autre moitié du Mali*, Paris, L'Harmattan, 2011, 82 pages.

Vincent Jauvert & Sarah Halifa Legrand, « Mali : histoire secrète d'une guerre surprise », *Le Nouvel Observateur* du 7 février 2013.

Younoussa Hamara Touré (AEMA), « Décentralisation dans le Nord-Mali, le pouvoir local, de la colonisation aux collectivités locales : continuité ou rupture ? », *Traverses*, mai 2006.

III.3. Le « printemps » arabe d'Afrique et l'effondrement de l'État libyen	68
III.4. La faillite de l'État malien	70
III.4.1 <i>Le désengagement de l'État et la légitimation de l'autorité des insurgés au Nord</i>	71
III.4.2. <i>La sanctuarisation du Nord du Mali par Aqmi et l'essor des mouvements islamistes</i>	72
III.4.3. <i>La politique de diviser pour régner, ethnicité, banalisation de la violence</i>	74
Conclusion	77
RÉFÉRENCES	79
QUELS DÉRIVATIFS DURABLES À LA CRISE MALIENNE ?	81
Introduction	83
I- Les caractéristiques essentielles de la crise malienne	85
II- L'intervention française	89
III- Que faire pour stabiliser le Mali et le rendre viable ?	92
Conclusion	97
Bibliographie	99

Conseil éditorial : D. Gérard Houessou
Courriel : gekoudoh@yahoo.fr

Impression réalisée sur presses offset par :
Émeraude Éditions et Communications
08 B.P. 04 Cotonou - Bénin pour le compte de :
Les Éditions du Flamboyant
08 B.P. : 271 COTONOU - Bénin

Les Cahiers du CELHTO - UA
Volume II - Nouvelle Série n° 1

Pour sa deuxième parution, depuis le redémarrage du projet en 2011, Les Cahiers du CELHTO se consacrent à l'épineuse question de la crise malienne. Cette crise qui a cristallisé les attentions de l'Union Africaine et de la communauté internationale a finalement pu être circonscrite militairement par une intervention de plusieurs forces africaines pilotées par la France. On appréciera diversement cela, mais nous ne dissenterons pas outre mesure sur ce mode de dénouement armé de la guerre malienne dans la présente note introductive à cette publication.

Il convient, tout simplement, de retenir que 2013 est marqué par le retour, dans ce pays, à une vie constitutionnelle normalisée, avec des élections présidentielles et législatives dont la régularité, dans l'ensemble, n'a su être entachée par les virtualités conflictuelles à Kidal, au nord du pays, et qui sont propres à tout pays aux équilibres fragiles, encore agité par certaines poches de résistance, du fait de la sortie récente d'une période troublée d'antagonisme.

L'important, ici, est de prendre en compte l'aspect post-crise dans le règlement en profondeur du conflit, d'enraciner et de consolider cette paix naissante au Mali, puis d'éteindre d'autres foyers de conflit en Afrique. C'est bien à cela que se destine cet ouvrage comportant des contributions scientifiques de chercheurs de l'Université Abou Moumouni de Niamey et de l'École Normale supérieure de cette même ville, aux profils disciplinaires différents les uns des autres et révélant la riche diversité des prismes à travers lesquels peut être perçue cette crise malienne. La publication de cet opuscule, traduit notre ambition de rendre accessible cette réflexion originale sur un cas d'école d'une crise africaine à un lectorat très vaste.

Notre but est donc qu'il soit accueilli non pas comme une Bible de la résolution des conflits en Afrique - nous n'en avons nullement la prétention -, mais comme une nouvelle feuille de route d'une mission de paix dont tous les lecteurs seront comptables du succès ou de l'échec par l'intérêt qu'ils y auront apporté.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

2014

Les cahiers du CELHTO-UA Vol II

Nouvelle serie N° 1

CELHTO - UA

CELHTO - UA

<http://archives.au.int/handle/123456789/1682>

Downloaded from African Union Common Repository